

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La liberté commerciale dans la politique économique de la Belgique, par Georges De Leener. (Première partie). — La situation des établissements de crédit belges en 1930. — Chronique : Les pourparlers en vue d'une convention charbonnière belgo-allemande. L'entente internationale de l'acier. La production d'acier brut du Cartel international de l'acier. Modification du régime monétaire du Mexique et réorganisation de la Banque du Mexique. — Statistiques.

LA LIBERTÉ COMMERCIALE DANS LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

par Georges De Leener

Professeur à l'Université de Bruxelles.

I. — Les données théoriques de la question.

Les questions de politique commerciale sont d'une actualité brûlante, depuis quelque temps, en Belgique. Notre régime de grande liberté commerciale subit des assauts protectionnistes contre lesquels le pays doit être mis en garde.

C'est donc de la liberté commerciale qu'il s'agira dans cette étude. Nous aurions pu prendre pour titre : « La Défense du Libre-Echange », mais nous avons tenu, dans un intérêt de méthode, à prévenir d'emblée l'objection de ceux à l'avis desquels il ne pourrait plus même être question de libre-échange, sous prétexte que celui-ci impliquerait un régime de liberté réciproque des échanges entre la plupart des pays. Or, cette liberté se restreint de plus en plus; partout les barrières protectionnistes se multiplient et prennent de plus en plus de hauteur et, dès lors, il pourrait paraître puéril d'encore parler, au sens strict, de libre-échange. Par contre, la liberté commerciale doit s'entendre de l'absence totale d'obstacles douaniers aux échanges extérieurs d'un pays, abstraction faite des entraves que lui opposent les autres pays. Telle est d'ailleurs la liberté commerciale que nous défendons dans l'intérêt supérieur de la Belgique et nous sommes convaincu qu'elle serait encore son intérêt et peut-être même plus que jamais son intérêt suprême si, dans une généralisation de l'aberration protectionniste, tous les pays en venaient à s'entourer de barrières douanières, le nôtre restant seul au monde

à ouvrir largement son marché intérieur aux importations de l'étranger.

La liberté commerciale que nous justifions autant que nous nous attachons à la défendre dans ces colonnes, s'entendra ainsi de l'absence totale de mesures quelconques tendant, par le fait des pouvoirs publics belges, à restreindre d'une façon ou d'une autre les importations ou les exportations. Est-il besoin d'ajouter que le principe de la liberté commerciale ne peut exclure, même dans l'esprit de ses partisans les plus farouches, la faculté pour l'Etat de décréter des prohibitions d'importation motivées par l'intérêt de l'hygiène publique, lorsqu'il s'agit d'ailleurs de produits dont le commerce intérieur même est interdit ou strictement réglementé, comme le commerce des stupéfiants, le commerce de l'absinthe, celui de la saccharine, etc... ?

* * *

Mieux encore serait que la même liberté totale des échanges extérieurs fût aussi le fait de tous les autres pays. Ainsi se réaliserait un libre-échange universel dont l'accomplissement avait été espéré dans un avenir rapproché au temps où Cobden et ses émules en Angleterre et ailleurs menaient le bon combat pour la consécration de leur doctrine dans tous les Etats civilisés. Cette réalisation avait été entrevue comme une possibilité prochaine. En 1860 et 1861 avaient disparu en Angleterre les derniers droits protecteurs, et la doctrine du libre-échange avait reçu de Napo-

léon III aussi, en 1860, un appui qui marquait un revirement total dans la politique douanière de la France. Des négociations secrètes de l'Empereur avec la Grande-Bretagne avaient abouti au fameux traité du 23 janvier 1860 rendu public par décret impérial du 10 mars suivant. La France se trouva ainsi placée inopinément en face d'un changement radical de son régime douanier. Des prohibitions très nombreuses que contenait encore le tarif français étaient levées et remplacées par des droits d'entrée qui ne devaient dépasser en aucun cas 30 p. c. d'abord, et 25 p. c. ensuite. Le traité de commerce avec l'Angleterre avait été suivi d'autres traités inspirés des mêmes tendances, avec la Belgique, avec le Zollverein, avec l'Italie, avec la Suisse, avec la Suède et la Norvège, avec les Pays-Bas, avec l'Espagne, avec le Portugal, avec l'Autriche.

L'Europe tout entière embrassait donc la cause de la liberté commerciale. Mais, tel que l'ont observé C. Augier et A. Marvaud, « ce n'était pas à vrai dire le libre-échange, comme on l'a souvent dit à tort, c'était le régime de la concurrence rendu plus large et plus facile par l'abandon de toutes taxes prohibitives, la réduction des droits sur les articles manufacturés et l'institution de la franchise douanière pour les matières premières, aussi bien que pour les produits de l'agriculture » (1).

C'était cependant assez pour permettre les plus belles espérances. R. Cobden prophétisait, après la conclusion du traité de commerce de 1860, entre la France et l'Angleterre, qu'en moins de dix ans, les autres pays adopteraient le libre-échange. La liberté commerciale généralisée eût assuré au monde le régime des échanges le plus bienfaisant.

Les théoriciens les plus éminents de l'économie politique s'étaient appliqués à établir les avantages de pareil régime général du libre-échange, par des démonstrations qui n'ont jamais été scientifiquement réfutées jusqu'à ce jour. C'est à peine si, sur le terrain de la science économique, quelques atténuations furent proposées ou si quelques corrections y furent apportées pour tenir compte de circonstances précaires de temps ou de lieu. Dans leurs principes essentiels, elles sont restées intangibles. Elles ont dégagé les profits que tous les pays retirent au maximum des échanges internationaux lorsque la liberté en est la plus complète.

Le fait n'est-il d'ailleurs pas évident que les échanges commerciaux sont avantageux pour tous les pays qui s'y livrent, puisque tous tendent à s'y livrer, pour peu que les obstacles de la distance ou des barrières douanières leur en laissent la possibilité. Il tombe sous le sens que tout producteur, dans un pays quelconque, a avantage à élargir son marché au delà des frontières nationales. Plus il l'élargit et plus nombreux seront les acheteurs qui l'achalanderont; plus ceux-ci se feront la concurrence entre eux pour être

servis et plus profitables seront ses prix de vente. Sa marchandise sera vendue à un prix d'autant meilleur qu'elle pourra atteindre l'acheteur en ayant le plus grand besoin et disposé à la payer au prix le plus élevé. Des deux côtés — l'un le côté importations et l'autre le côté exportations — de la question du libre-échange, le maximum de liberté commerciale en faveur des importations des marchandises de chaque pays dans tous les pays étrangers ne fournit matière à aucune objection. Aucune erreur ne doit être dissipée à son propos.

Il n'en est pas de même de l'autre côté de la question des échanges internationaux, c'est-à-dire du point de vue de chaque pays à l'égard des importations étrangères; et c'est ici que la raison doit s'employer à convaincre les opposants que chaque pays a, de même, avantage à la liberté maximum de ses propres importations. Plus largement ouvertes seront ses frontières et plus aisément pénétreront des marchandises que ses habitants ne pourraient acquérir aussi avantageusement des producteurs nationaux. Fait plus important encore : plus abondantes seront les importations et plus abondantes seront les exportations, en même temps que se multiplieront les avantages particuliers que le pays retirera de ces dernières. Importations et exportations ne peuvent être dissociées. Abstraction faite de changements momentanés, il n'est pas d'augmentation des importations qui ne doive, toutes autres choses restant égales, amener un égal accroissement des exportations. Celles-ci se contracteront, au contraire, si les importations diminuent. Cette relation est la conséquence du fait qu'en matière de commerce international, les marchandises s'échangent contre des marchandises. Sans doute des exportations de marchandises peuvent avoir pour contre-partie des opérations de crédit sous forme d'emprunts consentis à des pays étrangers. D'autres catégories de contre-parties interviennent aussi dans des cas divers. Dans l'ensemble et de façon durable, les écarts entre les importations de marchandises et leurs exportations ne peuvent être relativement grands par rapport aux valeurs de leurs montants respectifs.

Ce n'est point assez de constater que les exportations et les importations sont dans un état d'étroite dépendance réciproque. On doit ajouter que de leur mécanisme naît un profit. L'existence de ce profit est le résultat du choix des marchandises échangées. Chaque pays acquiert de l'autre pays les marchandises présentant la plus grande différence de prix de revient avec ses propres produits de mêmes catégories. De plus, chacun d'entre eux exporte des marchandises qu'il réalise avec un plus grand avantage sur le marché extérieur que sur son propre marché intérieur. De là un bénéfice total qui se partage entre les deux pays selon les conditions d'offre et de demande des marchandises échangées. Le pire qui puisse se produire, c'est que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, l'un des deux pays soit privé de sa part dans le bénéfice de l'échange international; mais encore, même en ce cas, ne perd-il rien en se livrant au commerce

(1) C. AUGIER ET A. MARVAUD. « La politique douanière de la France dans ses rapports avec celle des autres Etats », Paris, Alcan, 1911, p. 5.

d'échange de ses exportations contre les importations de l'étranger.

Il est facile de comprendre que ces avantages du commerce international pour chacun des pays qui s'y livrent, sont mieux assurés à mesure que s'accroît le nombre de pays en relations d'échanges. Avec celui-ci grandissent aussi les nombres de pays éventuellement acheteurs ou vendeurs de chacune des marchandises. Leur concurrence est une garantie que le bénéfice de l'échange international se partage plus également entre tous les pays participants. Chaque pays y trouve sa part sans être exposé à ne point en tirer profit. Cette part augmente d'ailleurs en importance, car le plus grand nombre de participants aux échanges internationaux tend à élargir l'écart entre les prix de revient de la même marchandise dans le pays la produisant au mieux et dans celui où elle revient le plus cher. Le bénéfice total de l'échange international s'accroît en proportion de cet écart, tandis que des parts plus semblables en même temps que plus considérables en valeur absolue tendent à être assurées à chaque pays participant.

Toute cause de nature à contrarier les échanges internationaux devait, conformément à ces déductions théoriques, restreindre leur bénéfice total et les parts respectives des divers participants. La protection douanière était donc condamnée. Le libre-échange le plus complet apparaissait comme le programme dont la réalisation fût la plus conforme aux intérêts de tous les pays. Aussi, confiants dans la sagesse des nations, les apôtres de la doctrine du libre-échange étaient-ils fondés à croire avec Richard Cobden qu'après l'adoption d'une politique radicalement libre-échangiste par l'Angleterre et l'entrée dans cette voie de la France, tous les grands pays s'y engageraient à leur tour jusqu'à abaisser complètement toutes leurs barrières douanières. Les uns après les autres, tous les pays adoptant la politique de l'Angleterre devaient en retirer des avantages de plus en plus grands en même temps qu'amener un accroissement du profit du libre-échange par tous les pays qui les avaient précédés dans sa pratique. Le déroulement des événements ne tarda pas à démentir les espoirs qui avaient été mis dans une généralisation quasi universelle de la liberté commerciale.

* * *

La réaction contre le libre-échange commença en France dans les dernières années du Second Empire. Dès 1872, le traité de 1860 avec l'Angleterre et le traité de 1861 avec la Belgique ayant été dénoncés par la France, le tarif douanier français reçut bientôt les premières retouches protectionnistes, et cette revision protectionniste fut confirmée par le nouveau tarif de 1881. L'Allemagne resta sous l'influence de la doctrine du libre-échange jusqu'en 1878; mais à cette époque, la poussée protectionniste l'emporta et les tarifs douaniers devinrent nettement protecteurs. Les Etats-Unis manifestèrent la même réaction protectionniste, surtout à partir de 1890. Au moment de la guerre de

Sécession, leur tarif de douane était modéré et exclusivement fiscal. On sait l'ultra-protectionnisme en lequel ils ont versé depuis. Sous réserve de différences dans la mesure du protectionnisme et dans les années où la réaction s'en accusa, la même transformation est devenue quasi générale dans le monde entier.

On pourrait tenter d'expliquer cette réaction au moins en partie par un renversement des valeurs. La notion des obligations tutélaires de l'Etat a éterné sinon remplacé le sens de la responsabilité des entreprises vis-à-vis des pires vicissitudes de leurs conditions économiques. Chacun tend, dans les conceptions actuelles, à dégager sa responsabilité en invoquant l'Etat lorsque sa faute, son imprévoyance ou des circonstances fortuites le mettent en difficulté. A sa propre défense contre l'adversité, il entend que l'Etat substitue son apparente toute-puissance.

Mais la réaction protectionniste est aussi la conséquence de causes plus directes et plus immédiates. Les transformations techniques, économiques et politiques qui se sont produites dans le monde depuis un demi-siècle ont singulièrement aggravé l'instabilité des conjonctures. La puissance du génie inventif ne connaît plus guère de bornes. Les effets en sont multipliés dans des proportions énormes par la facilité avec laquelle les capitaux les plus considérables peuvent être réunis et les usines nécessaires construites et outillées dans le but de mettre en œuvre de nouvelles inventions. Des exemples saisissants de ce fait nous sont fournis par le développement gigantesque qu'ont pris depuis moins d'un quart de siècle des industries comme celles de l'azote et de la soie artificielle. Dans tous les domaines : agriculture, industrie, transports, les bouleversements de conditions plus ou moins grands se multiplient. Leurs conséquences se traduisent en partie par des à-coups brusques dans l'état de concurrence internationale. Des entreprises sont mises en péril. Des capitaux sont exposés à des pertes incalculables. La main-d'œuvre est menacée de chômage. La résistance des entreprises éprouvées est souvent pénible lorsqu'elles en sont réduites à leurs propres moyens. Elle devient infiniment plus aisée si elles peuvent compter sur l'Etat pour arrêter aux frontières les importations étrangères concurrentes ou, tout au moins, pour les freiner et les enrayer par le moyen de droits protecteurs, licences d'importation, etc. Aussi était-il presque fatal que les intéressés se tournassent vers l'Etat, et celui-ci leur a accordé satisfaction par l'octroi des protections douanières dont ils le sollicitaient.

Le régime politique des démocraties parlementaires a été aussi un facteur du revirement protectionniste. L'acte le plus marquant peut-être dans le progrès du libre-échange a été le fait de Napoléon III agissant à l'encontre de la volonté du Parlement français pour conclure le traité de commerce franco-anglais de 1860 que nous avons rappelé plus haut. L'action décisive entreprise en Angleterre contre les dernières barrières protectionnistes émane d'un parlement de composition étroitement censitaire. On ne peut non plus s'empêcher de faire le rapprochement entre l'évolution

démocratique de l'Europe depuis 1870 et le progrès constant du protectionnisme.

C'est que les assemblées parlementaires sont à l'affût des occasions de satisfaire des électeurs dont tous les partis se disputent les faveurs. Les difficultés occasionnelles des industries ou des cultures, le retour des crises économiques périodiques, les assauts de la concurrence extérieure sont autant de circonstances qui sont mises à pront dans des interventions parlementaires pour contraindre le gouvernement, s'il n'en prend l'initiative, à proposer ou à accorder son appui à des mesures douanières protectionnistes.

On ne peut nier d'ailleurs la facilité que de telles mesures procurent aux industries ou aux cultures auxquelles elles sont destinées; mais ce sont des effets éphémères. De prétendues raisons de justice distributive empêchent que la faveur de ces mesures se limite aux seules productions pour lesquelles des circonstances particulières les rendraient spécialement opportunes. La protection se généralise et se nivèle et elle grève bientôt les conditions de production plus qu'elle ne favorise la hausse des prix. Ainsi la dose de protectionnisme doit être accrue pour rester efficace. Il en est de la protection douanière comme des stupéfiants. Pour celle-là comme pour ceux-ci il se produit une sorte d'accoutumance qui en annihile les effets jusqu'à ce que la pratique s'en renforce pour produire des effets qui deviendront à leur tour insensibles. Le développement du protectionnisme dans tous les pays est fertile en exemples de semblables redoublements indéfiniment renouvelés. Ils ont poussé le protectionnisme du tarif douanier des Etats-Unis à son présent paroxysme.

Que le protectionnisme nécessite des barrières douanières de plus en plus élevées sans jamais atteindre ses fins est aussi la conséquence d'une émulation dans le pire entre tous les pays qui le pratiquent. Dans chaque pays, le relèvement des droits protecteurs dans un autre pays, devient prétexte à relèvement équivalent. Les exemples de l'extérieur sont prônés pour les prétendues vertus. L'opposition d'une hausse correspondante des droits d'entrée à la majoration des droits d'entrée du pays étranger paraît en outre justifiée à titre de défense ou de réciprocité.

De tels enchaînements expliquent la généralisation et l'aggravation des pratiques du protectionnisme douanier dans la quasi totalité des pays. Rarés sont ceux qui ont réussi à ne point s'y laisser entraîner ou à en tempérer le mouvement. Encore dans ceux-là mêmes, les velléités sont aujourd'hui très vives d'engager aussi la politique économique nationale dans les errements du protectionnisme.

Les efforts de redressement n'ont cependant pas manqué. On a pensé leur faciliter le succès en les poursuivant sur le plan international. C'était écarter d'emblée l'objection de la nécessité du protectionnisme réciproque, puisque les abaissements de tarifs eussent été concomitants dans tous les pays participants ou que, tout au moins, ceux-ci auraient renoncé de commun accord à de nouvelles majorations. Ni la formule tendant à consacrer un abaissement tarifaire général, ni

celle se limitant à une trêve douanière pendant laquelle tout nouveau relèvement eût été proscrit, n'ont réuni de suffrages décisifs. La seule action internationale est aujourd'hui l'effort timide, mais néanmoins important de la convention d'Oslo à laquelle participent, outre les pays scandinaves, la Belgique et les Pays-Bas.

A la vérité, l'habileté d'une action internationale concertée en faveur d'un revirement libre-échangiste nous paraît assez illusoire. Elle est, de plus, fondée sur une grave erreur de principe. Nous sommes portés à la tenir pour illusoire en raison des difficultés et des lenteurs infinies qui retardent ou font échouer les tentatives de tout accord international, devant grouper un plus ou moins grand nombre de pays. Des divergences d'intérêts immédiats les séparent. Les circonstances de leurs politiques intérieures font obstacle à la liberté d'action de leurs gouvernements. La lenteur des tractations épuise les meilleures volontés. L'exemple de la convention conclue péniblement à Genève pour l'interdiction des prohibitions d'importation et d'exportation est édifiant. Elle n'a jamais reçu de consécration définitive, en dépit des larges latitudes qu'elle ménageait par le moyen d'exceptions temporaires.

Plus grave, à notre sens, est l'objection qui tient à une erreur de principe suivant laquelle un pays ne peut consentir de réductions tarifaires s'il n'est pas assuré que les autres pays lui réciproqueront d'équivalentes réductions. En d'autres termes, c'est l'erreur, selon laquelle, quand deux pays sont en relations commerciales, chacun perdrait au protectionnisme du voisin mais gagnerait à son protectionnisme propre. La vérité est toute autre. Si deux pays sont en relations commerciales, chacun perd certainement au protectionnisme du second; mais s'il reste ouvert aux importations étrangères sans aucune protection douanière, il gagne plus à cette liberté des importations qu'il ne gagnerait à leur restriction douanière. L'incompréhension commune de cette vérité est en large partie responsable de l'adhésion de nombre d'esprits éclairés à la pratique du protectionnisme. Aussi importe-t-il de tenter de redresser cette erreur.

Le pays qui souffre des barrières protectionnistes des autres nations aggrave sa situation en s'entourant, à son tour, des mêmes barrières. Des raisons diverses nous aideront à rétablir la vérité. La première se fonde sur les profits que nous avons reconnus au commerce international. Tout obstacle qui resserre les échanges internationaux réduit par le même fait le profit que peuvent en retirer les nations échangistes. Ce profit est réduit si l'un des pays est entouré de barrières douanières; il l'est encore davantage si le second pays s'en entoure dans une mesure plus grande. En s'en entourant il atteint son coéchangiste dans sa part de profit du commerce international; mais il réduit en même temps sa propre part. Son intérêt est donc de continuer à pratiquer la liberté commerciale nonobstant les barrières douanières dans lesquelles s'enferment les autres pays.

Une autre raison contribuera à appuyer notre démonstration. Un pays ouvert sans obstacles aux importations étrangères se ménage la possibilité d'acheter au meilleur marché possible et d'acheter à l'étranger toutes les marchandises cotées moins cher à l'extérieur qu'à l'intérieur. Rien que l'éventualité de leur importation concurrente constitue une raison de modération extrême des prix de tous les produits exposés à cette concurrence. Dans l'éventualité où des produits étrangers délogent les produits indigènes, l'acquisition des premiers en lieu et place des seconds, indique un avantage de bon marché qui est un profit certain que le pays importateur retire du commerce international. Ce profit est annulé ou diminué dans la mesure où les barrières protectionnistes arrêtent les importations étrangères. Dans la même mesure, les intérêts matériels du pays sont lésés.

Que conclure, sinon qu'un pays a avantage, fût-il seul à en user, à continuer à pratiquer la liberté commerciale lors même que tous les autres pays s'abandonneraient, sous l'influence des diverses causes que nous avons partiellement analysées, aux expédients du protectionnisme douanier. Il se peut que pareille politique n'aille pas sans causer de graves difficultés de réajustements et même sans entraîner des revers dans certaines entreprises, voire la disparition de certaines industries. Ce sont les risques inhérents à l'exploitation de toute entreprise sous un régime de liberté et de responsabilité qui est le seul à envisager en dehors de systèmes d'emprise et de contrôle d'un Etat socialiste ou socialisant. Mais à la longue, le pays, fidèle à cette politique, se fortifie au point de dépasser en puissance, toutes proportions gardées quant à leurs populations et à leurs territoires respectifs, les pays entourés de barrières protectionnistes.

Le cas du pays que nous venons d'évoquer comme aboutissement de ce plaidoyer théorique mais nécessaire, est celui de la Belgique. Nos industries et nos cultures subissent souvent une vive concurrence extérieure. Depuis plus d'un demi-siècle que dure et s'accroît la réaction protectionniste dans les pays étrangers, où elle s'étend chaque année davantage, notre pays a conservé un système douanier qui ne constitue qu'une protection à la fois en général minime et réduite à des catégories limitées de produits. Il n'est pas de meilleur exemple du pays imaginaire que nous venons de considérer et des avantages de la liberté commerciale même unilatérale. L'essor de la prospérité de la Belgique dans le même demi-siècle est une démonstration frappante de la puissance que lui a valu son régime douanier. Des industries ont parfois souffert de graves difficultés; des entreprises ont dû liquider; des cultures ont dû être abandonnées; de nombreuses entreprises travaillent à petit bénéfice, sans parler des effets de la crise économique mondiale actuelle; mais qui oserait prétendre que le pays dans son ensemble a souffert de cette situation! Avec le recul des temps, on aperçoit, au contraire, dans un coup d'œil rétrospectif, toute la prospérité dont il lui

est redevable, sans oublier d'ailleurs l'influence d'autres facteurs favorables.

La progression des échanges extérieurs de la Belgique a été brillante dans le même demi-siècle. Pour mettre cette progression en évidence, nous reproduisons ci-dessous les chiffres de pourcentage d'accroissement ou de diminution de nos exportations de chaque année par rapport à leur valeur pendant l'année précédente, de 1850 jusqu'à l'année de la guerre (1).

1850	+ 17.30	1882	+ 1.78
1851	— 4.71	1883	+ 1.29
1852	+ 14.88	1884	— 0.42
1853	+ 28.06	1885	— 10.27
1854	+ 32.12	1886	— 1.50
1855	— 11.53	1887	+ 4.96
1856	+ 7.46	1888	+ 0.24
1857	+ 12.01	1889	+ 17.27
1858	— 7.97	1890	— 1.47
1859	+ 8.41	1891	+ 5.70
1860	+ 13.77	1892	— 9.84
1861	— 3.53	1893	— 0.98
1862	+ 10.69	1894	— 3.85
1863	+ 6.28	1895	+ 6.27
1864	+ 11.84	1896	+ 5.95
1865	+ 0.79	1897	+ 10.79
1866	+ 6.88	1898	+ 9.87
1867	— 7.13	1899	+ 9.07
1868	+ 9.92	1900	— 1.35
1869	+ 5.32	1901	— 4.92
1870	— 0.20	1902	+ 5.31
1871	+ 28.78	1903	+ 9.60
1872	+ 18.28	1904	+ 3.45
1873	+ 10.22	1905	+ 6.88
1874	+ 3.79	1906	+ 19.71
1875	— 1.17	1907	+ 1.94
1876	— 3.44	1908	— 11.96
1877	+ 1.70	1909	+ 12.09
1878	+ 2.81	1910	+ 21.27
1879	+ 7.01	1911	+ 5.07
1880	+ 2.21	1912	+ 12.63
1881	+ 7.06	1913	— 5.96

La considération de ces pourcentages de variations annuelles fait d'abord ressortir une allure périodique dans la succession des époques d'accroissements et des époques de diminutions des exportations. Elle fait surtout apparaître que le développement global de nos exportations n'a pas été sensiblement affecté par l'aggravation continue du protectionnisme dans la plupart des pays étrangers. Le renforcement en a été accentué surtout depuis 1892; mais après la période libre-échangiste de 1860 à 1870, le revirement protectionniste esquissé dès 1872 par la France s'était plus caractérisé déjà à partir de 1878. Or, nos exportations ont augmenté de 23 p. c. de 1878 à 1892 et elles ont subi leur plus grand accroissement, en augmentant, dans la proportion du simple au triple, de 1892 jusqu'aux dernières années d'avant-guerre, c'est-à-dire précisément dans le même temps où dans la plupart des grands pays étrangers les droits protecteurs étaient considérablement majorés.

Rien ne pourrait mieux appuyer l'affirmation de la théorie du libre-échange, à savoir qu'un pays a

(1) Nous ne reproduisons pas les derniers chiffres pour les années d'après-guerre, puisqu'ils ne seraient pas probants pour une double raison : 1° l'incorporation du Grand-Duché de Luxembourg dans le territoire douanier belge a eu pour effet de grossir nos exportations; 2° les années d'après-guerre ont présenté des conjonctures économiques souvent anormales.

avantage à conserver un régime douanier libéral lors même que tous les autres pays se hérissent d'un protectionnisme farouche. Notre opinion est même — et elle n'est qu'un corollaire des considérations précédentes — qu'un pays doit d'autant plus rester fidèle aux pratiques de la liberté du commerce extérieur que les autres pays deviennent plus protectionnistes. C'est assez dire combien il faut réprover sans ambages ni atténuation le système qui consiste à n'admettre cette liberté pour un pays que pour autant qu'elle soit aussi le fait de tous les autres pays.

* * *

Ces dernières observations nous ont ramené au cas concret des problèmes actuels de la politique douanière de la Belgique. L'erreur serait profonde pour notre pays de s'engager dans les aventures du protectionnisme

sous le prétexte que les pratiques protectionnistes de l'étranger nous contraindraient, pour la sauvegarde de nos intérêts nationaux, à imiter leurs errements. Une telle pratique pourrait valoir des palliatifs momentanés à des industries ou à des cultures en état de crise; mais la politique économique d'un pays, si elle est inspirée du sens supérieur des intérêts durables et futurs de la nation, ne peut se suffire par de pareils expédients éphémères. La conclusion est donc évidente pour la politique commerciale de la Belgique : maintien de son régime douanier libéral et tendance à un retour à la liberté totale des importations étrangères. Telles sont les leçons de la théorie. Elles sont vraies pour tous les pays. Nous montrerons qu'elles sont particulièrement applicables à la Belgique dans les conditions de prospérité qui lui sont propres.

(A suivre.)

LA SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT BELGES EN 1930

Nous avons accoutumé de publier tous les ans une revue de la situation des banques belges (1). Afin de garder à la nomenclature sur laquelle repose ce travail la plus grande uniformité possible, nous avons entrepris de reproduire, comme base de cette étude, le tableau que publie annuellement le « Moniteur des Intérêts Matériels », depuis 1876. Cette année-ci, le tableau comporte une modification : il ne fait plus la distinction entre les engagements « à terme » et les engagements « indéterminés ».

LE NOMBRE DES BANQUES ET LEURS FONDS PROPRES.

Par suite de l'adjonction de quatre banques : Banque de la Vesdre, Banque Belge d'Afrique, Banque Dubois, Banque Italo-Belge, et de la suppression de deux autres (absorbées par fusion), le tableau compte cette année 92 établissements contre 90 en 1929. La Banque belge d'Afrique est une création récente de la Banque de Bruxelles, chargée de gérer les intérêts commerciaux du groupe dans la colonie et de laisser au Crédit Général du Congo son caractère de « holding ». Les autres banques existent depuis longtemps, mais n'avaient pas été comprises dans les relevés antérieurs.

Si l'on tient compte de ce qui précède et en ne considérant que les banques figurant à la fois dans les relevés de 1929 et 1930, on arrive aux résultats suivants : (1 = 1.000).

	1930	1929	Différence p. c.
Capital souscrit	5.196.378	5.109.950	+ 1.10
Capital versé	4.812.794	4.352.126	+ 10.58
Capital à verser	383.584	757.824	— 49.38
Réserves	3.678.058	3.473.149	+ 5.89
Capital versé plus rés. .	8.490.852	7.825.275	+ 8.50

D'autre part, nos tableaux des émissions nous donnent :

	Nombre		Capitaux (1=1.000)	
	1929	1930	1929	1930
Constitutions de banques .	15	6	246.750	49.700
Augmentations de capital .	21	6	1.080.250	21.300

(1) Cfr. « Bulletin » n° 6, Vol. II, 25 septembre 1930.

On sait, par les explications que nous en avons déjà données, comment s'explique le manque de correspondance entre les deux statistiques.

Le tableau suivant relève les capitaux investis depuis 1919 dans les banques belges. Ils s'élèvent actuellement à 7.344 millions de francs, alors qu'en 1913, le capital versé se montait à 496 millions. On n'oubliera pas de tenir compte de la valeur variable du franc de 1920 à 1926 et de la dévaluation légale de la monnaie à partir d'octobre 1926.

Capital investi dans les banques (1919-1930).

(En milliers de francs).

Années	Constitu- tions de sociétés	Augmen- tations de capital	Émissions d'obli- gations	Totaux
1919...	168.358	495.945	—	664.303
1920...	56.576	237.409	110.201	404.186
1921...	70.670	222.402	53.500	346.572
1922...	30.874	222.965	35.000	288.839
1923...	56.808	234.938	17.000	308.746
1924...	66.441	402.392	6.000	474.833
1925...	150.238	68.854	178.691	397.783
1926...	142.550	118.244	10.000	270.794
1927...	8.450	623.440	16.500	648.390 (1)
1928...	441.500	1.646.499	—	2.087.999 (2)
1929...	246.750	1.080.250	—	1.327.000 (3)
1930...	49.700	21.300	—	71.000 (4)
1931... (5 prem. mois.)	2.875	50.750	—	53.625 (5)
TOTAL	1.491.790	5.425.388	426.892	7.344.070

(1) Y compris 35.600.000 francs d'apports.

(2) Y compris 377.038.000 francs d'apports.

(3) Y compris 83.164.000 francs d'apports.

(4) Y compris 21.425.000 francs d'apports.

(5) Y compris 15.000.000 francs d'apports.

Nous avons déjà expliqué, l'an dernier, que le capital actuellement versé ne s'élève qu'à 4.967 millions, mais qu'il faut tenir compte :

de la dette obligataire s'élevant à 985 millions de fr., des disparitions de banques par :

liquidation à la suite de fusion (*),

liquidation par faillites (peu nombreuses, il est vrai), des différences organiques et inévitables de statistiques conçues par des organismes divers, sur des plans différents et pour des buts spéciaux. C'est d'ailleurs une des lacunes que nous nous efforçons de combler en établissant nos propres statistiques sur un plan uniforme et en nous basant sur des considérations scientifiques.

(*) On en trouve la trace dans les « apports ».

La statistique des banques présente, au point de vue des capitaux, un intérêt plus grand encore, si on les groupe par classes, selon l'importance du capital versé. C'est ce que nous avons fait dans le tableau ci-dessous.

Capital nominal	Nombre de banques		Capital nominal total		Pour-cent du total		Avoir social (capital versé plus réserves)		Pour-cent du total	
	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929
(En milliers de francs)										
Jusqu'à 10 millions..	44	44	280.378	273.950	5.25	5.36	446.919	398.021	5.11	5.09
De plus de 10 à 20 mil.	11	12	202.000	222.000	3.78	4.34	291.731	292.344	3.34	3.74
De plus de 20 à 50 mil.	17	16	563.000	563.000	10.54	11.02	784.888	703.931	8.98	8.99
De plus de 50 à 100 millions	9	7	691.000	521.000	12.94	10.20	1.122.594	811.704	12.84	10.37
De plus de 100 à 250 millions	7	7	1.325.000	1.250.000	24.81	24.46	1.851.295	1.737.347	21.18	22.20
De plus de 250 mill..	4	4	2.280.000	2.280.000	42.68	44.62	4.242.493	3.881.928	48.55	49.61
	92.	90	5.341.378	5.109.950	100.—	100.—	8.739.920	7.825.275	100.—	100.—

La concentration des capitaux apparaît nettement. En 1928, quatre banques groupent 46 p. c. des capitaux, 49,61 p. c. en 1929 et 48,55 p. c. en 1930.

Mais les données ci-dessus ne nous permettent pas de nous faire une idée exacte de la répartition des forces des différents groupes bancaires.

On sait en effet qu'en Belgique, sauf quelques exceptions, les grandes banques sont le noyau d'un groupe de filiales qu'elles contrôlent étroitement. Tenant compte de l'existence de ces groupes, nous avons dressé le tableau ci-dessous, qui montre que quatre groupes bancaires concentrent la plus grande partie des moyens financiers du pays.

Répartition, par groupes de banques, des principaux postes de la situation des établissements de crédit belges, au 31 décembre 1930, parue dans le *Moniteur des Intérêts Matériels* du 26-27 juillet 1931 (93 banques).

Groupes de Banques	Capital versé	Capital versé plus réserves	Engagements à vue et à terme	Portefeuille-titres et participations	Portefeuille effets commerciaux	Nombre de sièges sociaux, succursales, agences et bur.						
	P. c.	P. c.	P. c.	P. c.	P. c.	P. c.						
Soc. Générale.	1.305.068	26,27	2.712.085	31,—	10.941.913	32,92	2.305.675	32,—	2.099.552	24,95	401	22,83
Banque de Bruxelles..	899.109	18,10	1.896.948	21,69	4.116.295	12,38	1.701.278	23,62	893.214	10,62	413	23,52
Gr. de Louv.	204.453	4,12	243.053	2,78	1.632.462	4,92	267.773	3,72	222.515	2,64	232	13,22
Créd. Anvers.	150.000	3,02	226.000	2,58	805.725	2,42	253.644	3,52	225.622	2,68	169	9,62
Divers.....	2.408.839	48,49	3.668.482	41,95	15.741.815	47,36	2.675.830	37,14	4.973.548	59,11	541 (1)	30,81
	4.967.469	100,—	8.746.568	100,—	33.238.210	100,—	7.204.200	100,—	8.414.451	100,—	1.756	100,—

Cette constatation de la concentration des entreprises bancaires belges est conforme aux observations générales de l'évolution du capitalisme, tant en Belgique qu'à l'étranger. En ce qui concerne plus particulièrement les banques, il s'agit là d'une conséquence de la concentration des entreprises industrielles, qui tend notamment à gonfler les portefeuilles-titres des grandes banques.

Les entreprises industrielles, sous l'influence des incessants progrès techniques, deviennent de plus en plus considérables et investissent des capitaux fixes de plus en plus importants. Il va de soi que leurs besoins de

crédit à court et à moyen terme suivent la même progression.

Tant pour concentrer les capitaux fixes nécessaires aux émissions que pour agglomérer les dépôts qui permettent de réaliser le crédit à terme plus court, les banques doivent, elles-mêmes, se concentrer

- 1° par l'accroissement de leurs fonds propres;
- 2° par le développement de leurs dépôts;
- 3° par la multiplication des agences;
- 4° par la formation de groupements.

Les statistiques qui précèdent confirment les résultats acquis par la déduction.

(1) « Bulletin », Vol. I, n° 5, 10 mars 1931.

EXAMEN GÉNÉRAL DU BILAN.

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble de la situation des banques belges depuis 1912.

Situation des établissements de crédit belges au 31 décembre de chaque année (en milliers de francs).

ACTIF

ANNÉES	Nombre de banques	Encaisse	Portefeuille-effets de commerce	Portefeuille-titres et participat.	Comptes courants débiteurs	Prêts	Immeubl., mobilier, etc.	Total de l'actif
1912	66	130.785	669.505	730.672	1.041.026	792.852		3.364.840
1913	67	172.365	777.527	717.315	1.286.520	848.634		3.802.361
1920	72	1.231.428	1.327.278	2.845.149	4.481.913	827.008		10.712.776
1921	80	1.023.168	1.861.998	3.331.750	4.229.718	863.680		11.310.314
1922	83	983.558	1.873.393	4.008.852	4.593.387	1.011.708		12.470.898
1923	85	1.031.567	1.736.054	3.436.826	6.246.285	1.264.536		13.715.268
1924	92	1.115.778	1.821.288	3.274.904	7.009.147	1.455.499		14.676.616
1925	96	1.353.692	3.126.923	4.234.307	8.566.241	1.482.484		18.763.647
1926	94	2.036.906	3.566.914	4.033.985	9.092.145	1.551.709		21.181.659
1927	101	3.030.176	5.281.338	4.197.994	12.909.920	2.080.218	338.287	27.837.933
1928	91	3.341.214	5.954.409	5.097.191	15.295.624	2.738.978	343.547	32.770.963
1929	90	4.066.952	6.910.309	5.956.346	18.461.011	3.339.047	440.644	39.174.309
1930	92	4.345.606	8.385.493	7.200.574	19.570.788	2.692.259	572.228	42.766.948

PASSIF

ANNÉES	Capital versé	Capital à verser (1)	Réserves diverses	ENGAGEMENTS		Bénéfices	Produit p.e. du capital versé	Pertes	Total du passif
				à terme fixe	immédiats ou indéterminés				
1912.....	452.490	111.324	221.915	628.934	2.013.839	56.327	10.75	7.665	3.365.840
1913.....	496.466	124.230	235.244	673.922	2.334.958	68.230	12.44	6.459	3.802.362
1920.....	948.418	189.365	439.845	911.481	8.270.826	149.341	15.75	7.135	10.712.776
1921.....	1.059.030	229.837	486.137	1.096.396	8.517.542	157.663	14.28	6.454	11.310.314
1922.....	1.178.927	204.794	617.295	1.004.673	9.506.346	169.158	13.88	5.501	12.470.898
1923.....	1.227.554	225.156	714.918	1.403.258	10.156.023	219.422	17.39	5.907	13.715.268
1924.....	1.471.072	310.979	878.278	2.238.916	9.814.672	279.021	18.60	5.343	14.676.616
1925.....	1.663.931	376.415	987.937	4.532.428	11.263.696	325.533	18.97	9.878	18.763.647
1926.....	1.684.588	348.832	1.079.924	3.679.924	14.294.117	451.238	26.79	8.132	21.181.659
1927.....	2.164.580	467.519	1.542.330	4.810.620	18.691.662	629.057	29.06	316	27.837.933
1928.....	3.282.126	524.579	2.373.554	4.866.490	21.481.357	768.909	23.38	1.473	32.770.963
1929.....	4.352.126	757.824	3.473.149	8.238.836	22.198.849	911.349	20.94	—	39.174.309
1930.....	4.961.469	379.909	3.778.451	33.152.358 (2)		877.293	17.63	2.623	42.766.948

La progression de l'encaisse s'est ralentie en 1930 et, par rapport au total de l'actif, ce poste a diminué d'importance relative. Cependant, une encaisse de 4.345 millions sur un actif total de 42.766 est très satisfaisante.

Néanmoins, et la remarque est valable pour tous les postes du bilan que nous analyserons, on désirerait être mieux informé de la composition de l'encaisse, au sujet de laquelle chaque conseil de banque a ses idées particulières et y fait rentrer : des espèces, des comptes courants à la Banque Nationale de Belgique, des effets « brûlants », des coupons de titres à encaisser, des dépôts chez d'autres banquiers, etc. Or, la conception de l'encaisse doit être très étroite : en fait, elle ne

devrait comprendre que des monnaies et billets, des avoirs à la banque centrale et à la poste. Il serait aussi désirable que les bilans fussent conçus selon des règles uniformes rendant possibles les comparaisons et contribuant à réduire le rôle des interprétations, toujours dangereuses. Les remarques ci-dessus ne s'adressent pas spécialement à l'organisation bancaire belge; elles sont d'ordre universel et la crise récente des banques en Allemagne a fourni l'occasion de leur signaler combien il serait désirable que leurs bilans et situations, non seulement fussent établis sur un plan uniforme, mais encore fissent clairement mention des avoirs à l'étranger et des dépôts de l'étranger. De même, en Angleterre, le *Committee on finance and industry* a proposé un type uniforme de bilan mettant en relief la composition de l'encaisse, les avoirs en

(1) Le capital-actions à verser n'étant pas compté dans l'actif, n'est pas compris dans le total du passif.

(2) Engagements à vue et à terme.

monnaie étrangère, la nature des placements, selon les industries et commerces dans lesquels les fonds sont investis, les prêts à la spéculation, etc. Nous nous proposons d'ailleurs d'analyser ce rapport et tout particulièrement ce qui a trait aux banques anglaises.

Mais revenons à notre analyse des banques belges.

Le tableau ci-dessous donne, pour un nombre plus restreint de banques que celui du « Moniteur des Intérêts Matériels », une situation d'ensemble destinée à faire ressortir les rapports entre les différents postes.

DATES	Disponibilités Encaisse B.N.B. Chèq. post. Coupons Monnaies étrangères	Portefeuille effets de commerce (Rées- compte déduit)	Portefeuille titres et participa- tions	Comptes courants débit. Corresp. banques Débiteurs par accep- tations Prêts s/titres Avances, Reports	Capital versé	Réserves diverses	Ensemble (Fonds propres)	Frags- ments divers Comptes courants crédit. Corres- pondants Accepta- tions Effets à payer
-------	--	---	---	--	------------------	----------------------	--------------------------------	--

(En milliers de francs.)

31 décembre 1927 (1) ..	2.620.046	4.392.881	3.356.306	13.171.854	1.876.243	1.091.637	2.967.880	20.316.729
31 décembre 1928 (2) ..	3.194.235	5.066.198	4.168.076	16.574.704	2.703.928	2.190.268	4.894.196	23.858.613
31 décembre 1929 (3) ..	3.336.763	5.552.069	5.271.462	20.138.910	3.584.211	2.793.459	6.377.670	27.136.873
31 décembre 1930 (4) ..	3.511.951	5.667.806	6.013.238	19.908.548	3.628.180	3.131.957	6.760.137	27.878.818

(1) 62 banques.

(2) 58 banques : diminution due à des fusions.

(3) 57 banques : diminution due à une fusion.

(4) 56 banques : diminution due à une fusion.

Ces rapports s'établissent comme suit :

Pourcentage des fonds propres par rapport aux engagements et aux placements.

POURCENTAGE des fonds propres	31 déc. 1927	31 déc. 1928	31 déc. 1929	31 déc. 1930
1) aux engagements divers .	14.61	20.51	23.50	24.25
2) aux placements titres et participations	88.43	117.42	120.98	112.42

Pourcentage de différents postes de l'actif comparés aux engagements divers.

POURCENTAGE	31 déc. 1927	31 déc. 1928	31 déc. 1929	31 déc. 1930
Des disponibilités aux engagements divers	12.90	13.39	12.30	12.60
Du portefeuille-effets aux engagements divers	21.62	21.23	20.46	20.33
Des comptes courants débiteurs aux engagements divers	64.83	69.47	74.21	71.41

Le rapport des disponibilités aux engagements divers demeure stable; il en est de même de celui qui existe entre le portefeuille-effets et les engagements divers. Par contre, après avoir été croissant, le rapport des comptes courants débiteurs aux engagements divers diminue, ce qui, du point de vue comptable, est satisfaisant.

Il est intéressant de constater que le rapport des fonds propres aux engagements divers ne cesse de s'améliorer, accroissant par là la résistance des établissements de crédit : de 1927 à 1930, on passe de 14,61 p.c.

à 24,25 p. c. (*). La question des fonds propres est particulièrement importante dans le système bancaire belge : on sait combien ce dernier repose sur la gestion d'un important portefeuille de valeurs industrielles. Ces placements, on le verra plus loin, sont essentiellement immobilisés : ces valeurs « mobilières » entrent dans le portefeuille de nos grandes banques pour ne plus en sortir, sauf dans des cas exceptionnels. Dès lors, ces placements, qui ont un tout autre but que les *Investments in British Government and other Securities*, doivent être constitués au moyen des fonds propres et non au moyen des dépôts.

Pendant la période d'inflation, il n'en a pas toujours été de la sorte, mais, depuis la stabilisation monétaire, on en est revenu à la situation d'avant-guerre, où, pour un capital versé de 496 millions et des réserves de 235 millions, soit 731 millions de fonds propres, le portefeuille-titres s'élevait à 717 millions.

De 1927 à 1930, le rapport des fonds propres aux placements titres et participations est monté de 88,43 pour cent, proportion insuffisante, à 112,42 p. c., après avoir passé par des rapports encore plus élevés.

Mais, en 1930, les banques ont dû conserver en portefeuille des quantités assez considérables de titres dédaignés par la clientèle et la politique de contrôle de l'industrie a des exigences qui se sont montrées particulièrement impérieuses en 1930.

Passons maintenant aux opérations d'escompte et aux comptes courants débiteurs.

Bien que le compte courant débiteur reste le placement favori des banques et le mode de financement le plus usité, l'escompte a pris, en 1930, une importance relative plus grande.

(*) Pour les « big five » de Londres, selon « The Economist », le rapport des fonds propres aux engagements divers est de 6,51 p. c. pour 1930.

**Rapport du portefeuille-escompte au total
des comptes courants débiteurs.**
(1 = 1.000.000)

1913	777	= 55.11 %
	1.410	
1924	1.821	= 25.98 %
	7.009	
1926	3.566	= 35.69 %
	9.992	
1927	5.281	= 40.91 %
	12.909	
1928	5.954	= 38.93 %
	15.295	
1929	6.910	= 37.43 %
	18.461	
1930	8.385	= 42.84 %
	19.571	

Toutes les réserves faites l'année dernière au sujet de l'imprécision des postes du bilan doivent être répétées ici: compte courant débiteur utilisé autant pour le financement de la spéculation que pour l'aide à l'industrie, avances entre banques d'un même groupe, etc.

Le volume plus considérable des opérations d'escompte est attesté par le mouvement du nombre des effets escomptés par la Banque Nationale de Belgique.

1913	4.622.788
1920	540.423
1924	1.042.153
1925	1.077.795
1926	1.213.511
1927	967.484 (1)
1928	1.331.066 (2)
1929	1.550.426 (3)
1930	1.582.368 (4)

(1) Du 1^{er} janvier au 24 décembre.
(2) Du 25 décembre 1927 au 25 décembre 1928.
(3) Du 25 décembre 1928 au 25 décembre 1929.
(4) Du 25 décembre 1929 au 25 décembre 1930.

Il est probable qu'à une situation normale correspondra une reprise plus forte encore de l'escompte, compte tenu toutefois de la place spéciale que joue le compte courant dans la structure économique de la Belgique. L'escompte est meilleur marché, mais le papier qui y donne lieu doit présenter des qualités qui se rencontrent plus difficilement dans une période de spéculation et de création d'entreprises nouvelles.

Il y a là un fait qui mérite d'être retenu.

* * *

Nous donnons ci-dessous un tableau établissant les rapports existant entre les différents postes des bilans et le total du passif et de l'actif.

	1926	P. c. du total	1927	P. c. du total	1928	P. c. du total	1929	P. c. du total	1930	P. c. du total
ACTIF										
(En milliers de francs)										
Immobilisé	1.551.709	7.20	338.287	1.19	343.547	1.03	440.644	1.10	572.228	1.33
Prêts	2.080.218	7.35	2.080.218	7.35	2.738.978	8.23	3.339.047	8.36	2.692.259	6.24
Portefeuille-titres	4.033.985	18.73	4.197.994	14.83	5.097.191	15.31	5.956.346	14.92	7.200.574	16.69
Portefeuille-effets	3.566.914	16.56	5.281.338	18.66	5.954.409	17.88	6.910.309	17.31	8.385.493	19.43
Comptes courants	9.992.145	46.39	12.909.920	45.61	15.295.624	45.94	18.461.011	46.23	19.570.788	45.35
Encaisse	2.036.906	9.46	3.030.176	10.71	3.341.214	10.03	4.066.952	10.18	4.345.606	10.07
Actionnaires	348.832	1.62	467.519	1.65	524.579	1.58	757.824	1.90	379.909	0.88
Pertes	8.132	0.04	316	—	1.473	—	—	—	2.623	0.01
	21.538.623	100.—	28.305.768	100.—	33.297.015	100.—	39.932.133	100.—	43.149.480	100.—
PASSIF										
Capital versé	1.684.588	7.82	2.164.580	7.65	3.282.126	9.86	4.352.126	10.90	4.961.469	11.50
Capital à verser	348.832	1.62	467.519	1.65	524.579	1.58	757.824	1.90	379.909	0.88
Réserves	1.079.924	5.01	1.542.330	5.45	2.373.554	7.13	3.473.149	8.70	3.778.451	8.76
Engagements à terme	3.679.924	17.09	4.810.620	17.—	4.866.490	14.61	8.238.836	20.63	33.152.358	76.83
Engagements à vue	14.294.117	66.36	18.691.662	66.03	21.481.357	64.51	22.198.849	55.56	—	—
Bénéfices	451.238	2.10	629.057	2.22	768.909	2.31	911.349	2.28	877.293	2.03
	21.538.623	100.—	28.305.768	100.—	33.297.015	100.—	39.932.133	100.—	43.149.480	100.—

LES DÉPÔTS ET L'ÉPARGNE.

Les dépôts constituent un des postes les plus importants du bilan d'une banque.

Outre l'importance immédiate qu'ils présentent pour son activité, les dépôts sont intéressants au point de vue général, car ils sont un des indices de l'activité économique générale et de la formation de l'épargne.

Le tableau suivant nous donne la progression des dépôts dans les banques et les institutions similaires depuis 1926. Rappelons que, l'an dernier, nous avons

publié le tableau complet pour les années 1913 et 1920 à 1929.

(Voir tableau page suivante.)

L'accroissement des dépôts est général et considérable.

Le rapport de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite s'exprime comme suit à ce sujet :

« L'exercice écoulé a été caractérisé par une abondance exceptionnelle de capitaux versés; ceux-ci ont

ANNÉES	Caisse d'Épargne	Chèques postaux	Caisse Centrale de Crédit du Boerenbond belge	Engagements des banques		Total général des dépôts (non compris les comptes courants de la Banque Nationale de Belgique)
	Montant des dépôts sur livrets et en compt. courants	Total des avoirs à fin d'année	Montant des dépôts à vue et à terme	à terme fixe	immédiats ou indéterminés	
(En milliers de francs)						
1926.....	2.805.417	1.230.000	752.829	3.679.924	14.294.117	22.762.287
1927.....	3.573.203	1.262.000	966.597	4.810.620	18.691.662	29.304.082
1928.....	4.324.318	1.725.000	1.098.315	4.866.490	21.481.357	33.495.480
1929.....	5.626.482	1.900.000 (*)	1.274.534	8.238.836	22.198.849	39.238.701
1930.....	7.880.354	2.070.000 (*)	1.481.301	33.152.358		44.584.013

(*) Evaluation.

régulièrement accusé, sur les retraits, des excédents beaucoup plus importants encore qu'en 1929. Le résultat des opérations effectuées sur les livrets d'épargne s'établit comme suit :

Versements.....	3.418 millions
Retraits.....	1.438 millions

Excédent des versements . . . 1.980 millions

» Le nombre des livrets est passé de 4.760.028 à 4.966.604 (1) soit une augmentation de 206.576, supérieure de 28.336 unités à celle de 1929.

» L'accroissement des dépôts d'épargne en 1930 est le plus important qui ait été enregistré depuis la fondation de la Caisse d'Épargne; il représente environ 40 p. c. de l'avoir des déposants au 31 décembre 1929. Au 31 décembre 1930, le montant des dépôts s'élevait à 7.768 millions; leur valeur-or atteignait sensiblement celle des dépôts d'avant-guerre, qui étaient de près de 1.100 millions de francs en 1913.

» Il était malaisé de déterminer avec précision toutes les causes qui ont pu influer sur le mouvement de l'épargne en 1930 et lui donner une activité exceptionnelle. Le développement de la crise économique et financière doit cependant avoir contribué à ce résultat dans une large mesure. Les comptes rendus précédents signalent déjà que la clientèle habituelle de la Caisse d'Épargne, très vivement sollicitée au cours de ces dernières années, avait été entraînée vers les opérations de placement en Bourse (2). D'autant plus touchée par la crise qu'elle était moins initiée à ce genre d'opérations, elle a été amenée à confier de nouveau ses économies à la Caisse d'Épargne.

» L'abondance des dépôts ne s'est d'ailleurs pas limitée à la Caisse d'Épargne; elle s'est manifestée aussi chez les autres organismes belges qui recueillent les capitaux d'épargne.

(1) Rappelons que la Belgique compte un peu plus de 8 millions d'habitants, exactement 8.130.000 (au 31 décembre 1930).

(2) Extrait du rapport pour 1928 : « Si l'excédent des versements sur les remboursements est de 46 millions moins élevé qu'en 1927, la cause semble devoir en être attribuée à la spéculation boursière qui a sévi pendant les premiers mois de 1928 et qui a étendu ses effets jusque dans les classes de la population qui constituent la clientèle habituelle de la Caisse d'Épargne. Le mouvement de l'épargne est redevenu tout à fait favorable par la suite.

» Le même phénomène s'est du reste produit en 1930, dans la plupart des pays d'Europe. C'est ainsi que, par rapport au solde existant au 31 décembre 1929, l'accroissement a été : en Hongrie, de près de 33 p. c.; en Bulgarie, de 22 p. c.; en France et en Suède, d'environ 20 p. c.; en Autriche, de 17 p. c.; en Allemagne, de plus de 15 p. c.; en Suisse, de 11 p. c.; en Italie et dans les Pays-Bas, de 5 p. c. environ. Dans certains pays neufs, l'accroissement a même été plus considérable encore, notamment en Yougoslavie (96 p. c.) et en Pologne (46 p. c.) (1).

» D'autre part, dans les pays où la monnaie a subi une dépréciation à la suite de la guerre, on constate, comme en Belgique, une reconstitution rapide des capitaux d'épargne. Certains pays, la France et l'Italie par exemple, qui étaient parvenus au niveau d'avant la guerre depuis plusieurs années, l'ont actuellement largement dépassé. En Allemagne, le montant total des dépôts, qui était, au 31 décembre 1924, après la création du reichsmark, de 595 millions de reichsmarks, atteignait déjà, au 31 décembre dernier, 10.400 millions, soit 53 p. c. des dépôts d'avant la guerre.

» Tout au début de 1931, le mouvement exceptionnellement important des versements a continué de se faire sentir à la Caisse d'Épargne. C'est ainsi que, pour les mois de janvier et de février, l'excédent des versements sur les retraits a été de 466 millions de francs, dépassant de 51 millions les chiffres se rapportant aux mois correspondants de 1930. Dans la suite, un ralentissement s'est manifesté et l'activité de l'épargne s'est rapprochée de celle de 1929.

» Pour les mois de mars à mai 1931, l'accroissement des dépôts a été de 235 millions, chiffres un peu supérieurs à ceux de 1929, mais inférieurs de 226 millions à ceux de 1930. »

Nous avons déjà constaté, on s'en souviendra (2), que l'importance des retraits à la Caisse d'Épargne marquait combien la crise se faisait sentir dans certains milieux, bien que les dépôts continuassent à marquer une progression satisfaisante.

(1) D'après les chiffres publiés dans le Bulletin mensuel de statistique de la S. D. N.

(2) Cf. « Bulletin », n° 12, Vol. 1, 25 juin 1931, page 412 : « La situation économique de la Belgique (avril-mai 1931) ».

Nous avons le tableau suivant :

Dépôts et retraits à la Caisse d'Épargne.
(En millions de francs)

MOIS	Versements	Remboursements	Excédent
1931			
Janvier	447	136	311
Février	288	134	154
Mars	235	171	63
Avril	246	156	90
Mai	243	162	81
Juin	244	165	78
Juillet	270	183	87

Après une chute rapide, les versements nouveaux se maintiennent autour de 270 millions, tandis que les remboursements passent de 136 millions à 183 millions et que l'excédent tombe de 311 millions à 87 millions. Jusqu'à présent, l'excédent se maintient et les versements demeurent satisfaisants, le total des avoirs confiés à la Caisse d'Épargne est en progression. Mais au point de vue économique général, là n'est pas la question : ce qu'il est intéressant de noter, c'est que les déposants doivent de plus en plus recourir à leurs épargnes pour faire face à une situation plus difficile (1).

Si nous considérons l'ensemble des dépôts, dans les banques et dans les établissements assimilés, nous constatons qu'au cours de la crise actuelle se vérifie l'observation bien connue que les capitaux inemployés sont particulièrement abondants et s'accumulent improductifs dans les institutions qui, en temps ordinaire, en trouveraient l'emploi.

Les situations de la Banque Nationale de Belgique nous révèlent le fait.

Comptes courants particuliers
(En millions de francs.)

1929, 3 janvier	674
7 février	494
7 mars	333
4 avril	306
2 mai	224
6 juin	372
4 juillet	270
1 ^{er} août	228
5 septembre	277
3 octobre	144
7 novembre	286
5 décembre	291
1930, 2 janvier	984
6 février	359
6 mars	383
3 avril	256
1 ^{er} mai	433
4 juin	428
3 juillet	374
7 août	572
4 septembre	482
2 octobre	298
6 novembre	459
4 décembre	426

(1) Cfr. L.-H. DUPRIEZ. « La conjoncture économique de la Belgique », *Bulletin de l'Institut des Sciences Économiques de Louvain*, août 1931, page 418.

1931, 8 janvier	1.180
5 février	633
5 mars	667
1 ^{er} avril	616
7 mai	524
4 juin	448
2 juillet	351
6 août	924
3 septembre	1.110

Du fait que, de par les statuts de la Banque Nationale de Belgique, les dépôts qui y sont effectués ne sont pas productifs d'intérêt, on ne peut manquer de conclure que, du point de vue du rendement, ce sont les moins favorables. D'autre part, on sait que les « comptes courants particuliers » sont, pour une très forte proportion, constitués par des avoirs de banques, comme réserve de l'encaisse, comme provision aux opérations de compensation, etc.

Dès lors, si les dépôts des « particuliers » s'accumulent à la Banque Nationale de Belgique, c'est, ou bien que les banques particulières ne trouvent pas d'emploi de leur argent ou que l'emploi qu'elles en pourraient faire serait dépourvu des garanties d'usage, ou, enfin, que l'intensité de la crise les oblige à une grande prudence et à se créer des liquidités.

Du tableau qui précède on peut donc conclure qu'en 1930, les banques belges ont été amenées à renforcer leurs liquidités et, en même temps, n'ont pu toujours trouver l'usage des dépôts qui s'accumulaient chez elles.

Les banques ont d'ailleurs abaissé leurs taux des comptes passifs, devant la grande facilité de l'argent.

Taux des dépôts en banque. — (Société Générale.)

	A vue	Quinzaine	A 1 mois	A 3 mois	A 6 mois
1929, 11 mars	1.50	4.90	4.50	4.50	4.50
1930, 10 janvier ...	1.50	4.25	4.50	4.50	4.50
10 avril	1.20	3.70	3.85	4.—	4.25
5 mai	1.—	3.35	3.50	3.75	3.75
10 juin	1.—	3.15	3.25	3.25	3.50
25 juin	1.—	3.05	3.15	3.25	3.25
10 juillet	1.—	2.95	3.—	3.25	3.25
10 août	1.—	2.45	2.50	2.75	2.75
1931, 15 janvier ...	1.—	2.25	2.35	2.50	2.50
5 avril	1.—	2.10	2.20	2.30	2.30
1 ^{er} mai	1.—	2.—	2.10	2.20	2.20

DATES DE CHANGEMENT DE TAUX (Caisse Générale de Reports)	TAUX DES REPORTS	
	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
	P. c.	P. c.
1928 10 août	9.—	8.5
1929 10 avril	8.5	8.5
25 avril	8.5	7.5
10 août	8.5	8.—
13 novembre	8.—	7.5
1 ^{er} décembre	7.5	7.—
1930 15 janvier	6.5	6.—
1 ^{er} avril	6.—	5.5
15 mai	5.5	5.—
10 août	5.—	4.5

Le taux de la Banque Nationale de Belgique pour les opérations d'escompte, régulateur des autres taux, qui en sont solidaires, est d'ailleurs resté fixé à 2 ½ p. c. depuis le 1^{er} août 1930 : il en résulte que, si les banques veulent réaliser un profit normal sur leurs opérations actives, elles doivent abaisser dans de fortes proportions leurs taux passifs.

**Taux d'escompte pratiqués par la
Banque Nationale de Belgique.**

Du 1 ^{er} juillet 1928 au 31 juillet 1929	4,00 %
Du 1 ^{er} août 1929 au 13 novembre 1929	5,00 %
Du 14 novembre 1929 au 31 décembre 1929	4,50 %
Du 1 ^{er} janvier 1930 au 30 avril 1930	3,50 %
Du 1 ^{er} mai 1930 au 31 juillet 1930	3,00 %
Depuis le 1 ^{er} août 1930	2,50 %

LES PROFITS ET LES RÉSERVES.

L'année 1930 aura été défavorable aux banques et la stagnation générale des affaires justifie la réduction des bénéfices.

Le ralentissement général de la production et la baisse des prix ont diminué les possibilités d'utilisation des capitaux mis à la disposition des banques, avec d'autant plus d'abondance, que 1930 fut, au point de vue du marché des capitaux, une année particulièrement morne. On se souviendra, en effet (1) que les émissions totales, qui avaient dépassé 12 milliards en 1928 et atteint près de 15 milliards en 1929, sont tombées à 5.356 millions en 1930. Compte tenu des fusions et des doubles emplois, les émissions apparentes de capitaux frais sont tombées de 6.332 millions en 1928 à 5.932 millions en 1929 et à 2.897 millions en 1930. L'organisation compliquée et onéreuse créée par les banques belges pour établir le contact entre les innombrables fractions d'épargne et les besoins de l'industrie n'a donc pu travailler qu'à faible rendement. Cette organisation, on le sait, remplit une triple fonction :

- 1^o recueillir les dépôts;
- 2^o faciliter les émissions de valeurs mobilières;
- 3^o accepter des ordres de bourse (2).

Les statistiques des dépôts ainsi que celles des taux de l'argent montrent que la première fonction a été réalisée au delà des besoins du marché. Elle a d'ailleurs substantiellement renforcé la liquidité des banques belges, ce qui leur a permis de traverser la crise sans dommage, de ne pas ressentir trop directement les conséquences de la crise bancaire allemande.

Les émissions de valeurs mobilières, nous l'avons dit, ont été particulièrement réduites en 1930. Ces opérations, tout irrégulières et intermittentes qu'elles soient, sont une des sources majeures de profit pour les banques : elles leur ont fait défaut pour la période sous revue.

Enfin, la crise boursière, si longue, si profonde, a amené une contraction intense des transactions boursières.

(1) Cfr. « Bulletin », n^o 6, Vol. I, page 193 : « Le marché belge de l'argent et des capitaux en 1930 ».

(2) Les banques les compensent d'ailleurs en partie et n'en font exécuter que le résidu en Bourse. Cfr. à ce sujet, le très intéressant rapport de la Commission de l'Épargne.

Les données ci-dessous indiqueront dans quelle mesure se sont ralenties les transactions à la Bourse de Bruxelles.

Caisse de liquidation de la Bourse de Bruxelles.
(En millions de francs.)

	Montant mensuel moyen des liquidations	
	Comptant	Terme
1929	1.263	304
1930	634	157

Si, d'autre part, on considère que, d'après notre indice annuel de la Bourse, la baisse a été de 23,6 p. c. contre 29,2 p. c. en 1929 et qu'au 1^{er} janvier 1931 l'indice était à 54,67, contre 100 en janvier 1928, on se rendra aisément compte du manque à gagner subi par les agents de change et par les banques.

On invoquera également la dépréciation du portefeuille considérable de valeurs mobilières détenu par les banques belges : 7.200 millions.

Cependant, nous ne pouvons considérer la question du portefeuille-titres de nos banques belges sous l'aspect du profit. C'est que, à nos yeux, dans l'organisation du commerce de banque en Belgique, le portefeuille joue un rôle tout autre que de procurer aux banques les moyens de réaliser des profits et de renforcer leurs dividendes.

Certes, les banques belges, comme toutes les entreprises, recherchent le profit et s'efforcent de le réaliser sur toutes les branches de leur activité : c'est là, pour leurs dirigeants, une obligation sociale que les actionnaires sont d'ailleurs fort soucieux de faire respecter chaque fois qu'ils peuvent exprimer leur avis sur cette question.

Si les banques ont constitué un important portefeuille de valeurs mobilières, c'est donc en vue de réaliser un profit. Mais si on étudie attentivement le portefeuille des banques belges, au cours de plusieurs années, on arrive à la conclusion que ce n'est qu'exceptionnellement que nos établissements financiers réalisent leurs placements et encaissent leurs bénéfices : au contraire, ils accroissent continuellement leurs participations et 1930, année défavorable à tous égards, a cependant vu le portefeuille des banques belges passer de 5.956 millions à 7.200 millions. Et c'est ici que nous touchons à la *ratio economica*, si nous osons dire, de l'accroissement des participations des banques et de la non-réalisation des profits : le portefeuille des banques belges est pour elles bien plus un élément actif de leur politique qu'un placement. Cette préoccupation ne vient qu'en second ordre, la première place étant prise, incontestablement, par le souci de renforcer leurs relations avec les entreprises industrielles, commerciales et coloniales.

* * *

Les profits distribués ne représentent qu'une partie des bénéfices réalisés par les banques. Outre les

réserves cachées, dont nous n'avons pas les moyens de nous occuper, sauf pour constater qu'elles existent, les banques belges disposent de puissantes réserves, figurant au bilan.

Elles sont constituées soit par des profits non distribués, soit par des primes d'émission, particulièrement importantes depuis quelques années. En effet, en 1926, le capital versé des banques belges s'élevait à 1.684 millions. Il atteint aujourd'hui 4.961 millions.

Même en tenant compte du fait que, chaque année, des banques nouvelles sont incluses dans les grands tableaux du *Moniteur des Intérêts Matériels*, il n'en reste pas moins que nos établissements de crédit ont augmenté leur capital de plus de trois milliards (1). La plupart de ces émissions se sont faites à un cours plus élevé que la valeur nominale de l'action et la différence a été portée à divers postes de réserves. De 1926 à 1930, celles-ci ont progressé de 1.079 millions à 3.778 millions. C'est pendant les années 1928 et 1929 que la constitution des réserves a été la plus considérable : 831 millions en 1928 et 1.100 millions en 1929 : aussi bien, ces deux années-là furent-elles les plus actives au point de vue des émissions : 2.087 millions et 1.327 millions. Mais il convient de comparer surtout l'accroissement des réserves aux augmentations de capital.

ANNÉES	Augmentations de capital	Augmentations des réserves
	(En milliers de francs).	
1928	1.646	831
1929	1.080	1.100
1930	21	305

Le tableau ci-dessus indique bien qu'outre les prélèvements sur les profits, les primes d'émission ont fortement contribué à grossir les réserves des banques.

Avec des réserves égales, approximativement, à 75 p. c. du capital versé, lequel est, en moyenne, assez élevé par rapport aux opérations des banques, celles-ci se trouvent dans une très forte situation et si certaines ont procédé à des amortissements et à des révisions importantes de leurs actifs, par suite de la crise, on

(1) En tenant compte seulement de nos statistiques des émissions, on arrive à un total de 4.385 millions, dont il faut déduire le montant des apports, résultant principalement des fusions : 35 millions en 1926, 377 millions en 1927, 83 millions en 1928, 21 millions en 1929 et 15 millions en 1930, soit 531 millions. Il faut encore tenir compte des établissements créés sous le nom de banque et qui, en réalité, maisons de courtage, ne sont pas compris dans la situation des banques.

voit que leur situation très forte leur a permis de le faire sans aucun dommage pour leur structure.

* * *

Il est, pour les détenteurs d'actions de banques, un point très important : c'est le rendement, que l'on est assez porté à négliger dans des études du genre de la présente.

C'est cependant un tort : le rendement des valeurs d'une industrie donnée est un indice sûr pour le placement des capitaux.

Depuis quatre ans, le rendement du capital nominal des banques belges a été en décroissant :

1926	26.79 %
1927	29.06 %
1928	23.38 %
1929	20.94 %
1930	17.63 %

Sous la double influence des incessantes augmentations de capital et de la crise (1929 et 1930), les bénéfices n'ont cessé de diminuer. Si on compare les bénéfices aux fonds propres, on obtient un rendement assez faible.

	Fonds propres			
	capital versé	revenus	bénéfices	
1926	(1.684 + 1.079)	451	16.32 %	
1927	(2.164 + 1.542)	629	16.97 %	
1928	(3.282 + 2.373)	768	13.58 %	
1929	(4.352 + 3.473)	911	11.64 %	
1930	(4.961 + 3.778)	877	10.03 %	

Si l'on compare le rendement aux cours de bourse et si l'on tient compte des investissements d'avant-guerre : 496 millions de capital versé plus 235 millions de réserves, en francs valant sept fois plus que notre monnaie actuelle, on constatera que le bénéfice des banques n'est pas très élevé.

Si l'on compare ce bénéfice avec les investissements, il faut admettre que, comme pour la plupart des entreprises en société anonyme, les besoins de capitaux dépassent le rendement de ceux déjà placés.

Voici un tableau, dressé d'après nos statistiques des émissions et celles des rendements, qui est édifiant à ce sujet.

Emissions de capitaux frais des banques. (En millions de francs)

ANNÉES	Emissions de capitaux frais (constitutions + augmentations de capital + obligations — apports)	Bénéfice distribué aux actionnaires
1927.....	612.790	277.961
1928.....	1.710.961	374.502
1929.....	1.243.836	452.018
1930.....	49.575	619.773

SITUATION DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT BELGES AU 31 DECEMBRE 1930.

(Par 1,000 francs)

Encaisse et Banque Nationale	Portefeuille effets commerciaux	Portefeuille titres et participations	Comptes courants débiteurs	Prêts sur titres	Immeubles	DÉSIGNATION	CAPITAL		Réserves	Engagements à vue et à terme	Bénéfices	P. c.
							versé	à verser				
34,497	1,295,229	115,855	157,410	—	3,900	Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie...	110,000	40,000	32,007	1,439,183	25,701	23.36
488,744	829,002	1,630,873	3,780,476	—	20,000	Société Générale de Belgique....	1,000,000	—	1,054,631	4,460,324	234,140	23.41
320,481	935,752	394,047	2,420,691	—	8,371	Banque Belge pour l'Etranger....	147,044	52,956	120,000	3,781,443	30,855	20.98
111,965	248,079	186,604	339,730	68,402	3,000	Banque d'Anvers	100,000	—	110,000	716,798	30,982	30.98
49,853	178,866	16,908	128,469	—	4,276	Banque Centrale de la Dyle.....	10,000	—	8,500	354,453	5,419	54.19
51,552	80,309	73,686	463,980	—	4,000	Banque de Courtrai	10,000	—	26,500	631,483	5,544	55.44
28,075	75,196	29,116	315,021	1,057	5,000	Banque du Hainaut	10,000	—	20,000	416,805	6,660	66.60
46,113	66,312	53,705	300,444	—	2,000	Banque Centrale de la Dendre....	6,000	—	16,500	439,459	6,615	110.25½
52,796	68,971	10,171	249,184	—	3,000	Banque Générale du Centre.....	10,000	—	14,000	354,448	5,674	56.74
29,455	48,892	16,612	184,567	—	700	Banque Centrale Tournaisienne....	4,000	—	11,000	261,129	4,097	102.42
62,565	40,413	21,724	217,069	—	3,500	Banque Centrale de la Sambre....	10,000	—	19,000	309,532	6,739	67.39
17,211	8,509	24,825	105,157	—	5,500	Banque Génér. de la Flandre occid.	7,000	—	3,230	150,359	613	8.75
16,482	39,316	29,184	90,854	16,773	1,500	Banque Centrale de Liège	27,191	2,809	14,170	145,871	6,877	25.25
60,445	123,992	68,865	569,874	—	7,500	Banque Génér. de Liège et de Huy	50,000	—	44,000	719,227	17,449	34.89
17,419	21,946	8,162	341,439	—	4,000	Banque de Verviers	9,000	—	7,500	371,885	4,581	50.90
12,755	27,841	13,094	104,629	—	2,800	Banque Centrale du Limbourg....	5,600	4,400	2,775	151,700	1,044	18.64
104,360	20,111	7,954	203,284	—	5,000	Banque Générale du Luxembourg	25,000	—	8,256	303,903	3,550	14.20
13,102	11,973	4,445	74,505	—	2,656	Banque Centrale de la Meuse....	2,100	900	4,625	98,306	1,650	78.55
18,112	37,404	7,486	157,609	—	—	Banque Centrale de Namur	6,000	—	6,500	205,421	2,690	44.84
326,400	431,655	1,270,161	1,204,871	91,198	40,000	Banque de Bruxelles	611,976	48,024	819,089	1,869,501	63,719	10.41
18,257	76,244	136,707	285,922	—	11,000	Banque Liég. et Cr. Gén. Liégeois...	60,000	—	52,000	409,998	6,132	10.22
20,291	146,135	108,156	272,317	—	2,500	Banque Centrale Anversoise	100,000	—	76,671	360,154	12,574	12.57
23,000	35,655	31,400	179,494	—	10,000	Banque de Charleroi	19,400	1,600	7,492	248,540	4,117	21.22
7,784	20,293	17,178	101,019	—	3,000	Banque Centrale de la Lys.....	10,000	—	13,000	124,115	2,159	21.59
5,206	9,634	8,824	60,659	—	2,500	Banque de Bruges	5,500	2,500	1,032	79,687	604	10.98
8,780	9,245	8,295	56,368	—	2,950	Banque de Louvain et de Malines	10,000	—	2,024	72,943	671	6.71
2,809	16,430	5,874	36,460	—	1,950	Banque d'Alost	3,000	—	803	59,220	500	16.67
9,459	4,620	18,081	95,747	—	3,000	Crédit Tirlemontois	10,000	—	5,944	113,712	1,251	12.51
1,488	2,180	1,236	17,433	—	665	Banque d'Arlon	3,000	—	142	19,697	163	5.44
6,481	19,220	10,968	47,921	—	2,600	Caisse Commerciale de Roulers...	10,000	—	1,500	74,940	650	6.5
16,905	20,875	25,070	87,128	—	3,500	Banque Gantoise de Crédit	20,000	—	6,026	126,084	1,368	6.84
8,530	5,005	10,537	53,543	—	3,250	Banque d'Ostende et du Littoral.	3,000	2,000	2,212	75,018	635	21.18
2,187	6,320	2,557	32,939	—	950	Banque de Hasselt.....	3,000	—	2,050	39,584	319	10.63
6,044	24,689	5,795	62,771	—	5,900	Crédit Central du Hainaut	8,000	—	2,241	94,496	962	12.02
2,330	9,146	15,270	24,964	—	—	Banque de Waes	1,500	1,500	2,300	47,054	856	57.09
1,755	2,819	10,459	25,862	—	750	Banque de Turnhout	2,733	267	1,146	37,152	614	22.49
5,533	13,492	5,722	52,096	—	2,900	Banque du Tournaisis	3,000	—	767	75,303	613	20.43
1,950	4,990	2,162	29,549	—	3,450	Banq. Industr. et Comm., à Namur	4,000	—	312	37,453	336	8.40
19,415	21,017	18,865	57,890	—	4,794	Banque de l'Est de la Belgique...	50,000	—	184	68,366	3,431	6.86
63,437	207,142	218,263	809,905	103,569	86,338	Alg. Bankv. en Volksb. van Leuven	200,000	—	30,629	1,232,797	25,228	12.50

30,861	211,736	131,445	424,802	—	4,500
10,044	14,667	48,384	309,845	—	8,008
1,093	706	1,126	23,134	—	642
108,440	506,950	94,193	67,330	1,155,023	14,000
119,058	54,492	162,859	152,408	27,169	—
250,310	259,951	67,356	922,930	—	20,000
256,530	11,411	454,987	205,604	—	24,649
931	2,646	54,105	118,688	—	100
64,623	—	96,923	59,034	—	2,000
64,771	—	60,531	122,522	—	—
1,488	642	9,983	21,295	—	1,480
3,604	—	4,617	8,549	—	2,269
6,016	55,273	—	45,536	15,623	1,037
1,196	577	2,985	10,826	—	—
3,996	42,656	11,092	70,058	180	6,300
501	1,683	15,515	27,531	2,897	5,645
61,405	225,622	253,644	482,991	—	28,321
6,825	1,691	7,065	35,775	—	17,375
38,568	20,578	30,494	128,977	—	1,327
40,720	98,903	39,148	199,059	83,143	2,500
408	—	26,761	7,760	—	200
3,552	17,705	3,728	17,161	11,382	1,500
1,260	962	7,190	47,916	13,379	800
34,714	52,567	57,162	253,313	15,283	14,254
1,480	2,223	5,790	4,697	—	185
941	3,999	242	21,057	—	400
248	730	447	1,525	—	217
26,092	103,903	73,839	112,665	—	5,500
6,360	6,374	95,701	57,583	90,517	13,000
2,043	2,425	1,264	20,116	—	755
377	2,324	5,238	4,151	—	955
771	2,432	6,393	10,543	—	2,520
413	707	179	25,079	—	887
651	—	2,080	13,507	—	171
25,339	44,593	39,202	75,174	—	8,500
1,270	8,999	800	5,983	—	145
1,979	19,136	7,373	35,233	—	3,186
3,330	3,645	1,196	13,280	—	2,611
886	708	1,407	22,811	—	648
600	4,128	776	20,859	—	100
37,899	—	68,067	26,560	569,978	17,709
31,570	—	961	975	384,630	560
46,896	352	97,710	19,874	42,056	—
6,042	12,065	5,436	19,592	—	6,275
26,651	—	18,230	2,544	—	901
535,468	189,180	57,794	57,911	—	8,673
22,428	27,769	68,767	64,596	—	2,473
—	—	257,421	61,596	—	25,600
5,483	5,709	3,200	54,028	—	3,150
21,264	88,083	2,597	143,505	—	10,250
2,326	15,574	2,975	125,722	—	350
331,362	1,014,298	91,000	988,331	—	21,000
4,345,606	8,385,493	7,200,574	19,570,788	2,692,259	572,228

Total de l'actif : 42,766,948 (+ 2,623 perte) = 42,769,571

Banque de Flandre et de Gand...	40,368	19,632	50,000	996,681	16,295	40.36
Bank voor Hand. en Nijv. à Courtrai	2,453	7,547	7,860	375,214	5,421	229.95
Crédit Général du Brabant Wallon	2,000	—	111	24,451	139	6.95
Caisse Gén. de Reports et de Dépôts	320,000	—	85,000	1,497,439	43,497	13.59
Crédit Général de Belgique	150,000	—	102,000	242,540	20,446	13.63
Banque Générale Belge	250,000	—	183,615	1,036,329	48,603	10.44
Mutuelle Solvay	211,784	88,216	140,013	579,237	22,147	10.45
Banque Lambert	40,000	—	22,000	113,329	3,141	7.85
Banque Josse Allard	25,000	—	35,880	155,781	5,819	23.27
Banque Industrielle Belge	50,000	—	26,487	165,079	6,278	12.55
Finance et Industrie	20,000	—	2,759	12,103	26	0.13
Caisse Privée de Belgique	3,200	—	2,488	11,890	1,758	54.93
Soc. Belg. Cr. Ind. Comm. et Dépôts	6,459	13,541	8,000	106,678	2,348	36.35
Banq. Fr. et Belge p ^r le Com. l'Ind.	2,688	2,562	2,018	10,632	246	9.20
Crédit du Nord-Belge	15,000	15,000	7,063	107,720	4,389	29.22
Crédit Financier de Belgique	35,938	62	88	15,071	2,675	7.44
Crédit Anversois	150,000	—	76,000	805,725	20,188	13.45
B. Anv. de fonds pub. et d'escompte	36,000	—	1,125	29,686	1,920	5.33
Banque de l'Arrondissement d'Anvers	9,999	5,001	5,136	201,762	3,047	30.47
Banque de Crédit Commercial	66,000	—	27,000	361,428	9,045	13.70
Crédit National Industriel	25,000	—	1,272	9,779	Perte 922	p ^o 3.68
Banque Privée Anversoise	20,000	—	4,200	26,058	2,770	13.85
Banq. d'Ext. Ind. et Comm. Anvers	6,925	3,075	1,800	62,715	67	0.95
Banque de Commerce	41,286	18,714	20,000	360,595	5,412	13.10
Banq. Gén. de Cr. et d'Esc. Anvers	5,000	—	356	8,840	179	3.59
Banque p ^r le Comm. et l'Ind. Anvers	10,000	—	441	16,198	—	—
Bank der Kempen, Turnhout	884	1,116	101	2,114	68	7.68
Banque Belge du Travail	20,000	—	24,000	271,866	6,233	31.16
Handelsbank, Gand	23,626	1,374	15,000	227,730	3,179	13.49
Banque du Pays de Termonde	4,098	902	631	21,237	637	15.55
Banq. Gén. Cr. et Esc. Flandre, Gand	5,000	—	344	7,513	188	3.76
Caisse Liégeoise	10,000	—	537	11,609	713	7.13
Banque Industrielle Verviétoise	10,000	—	—	18,966	Perte 1701	p ^o 17.01
Compt. Liég. de Change et d'Esc.	2,000	—	2,107	11,869	433	21.65
Comptoir du Centre	30,000	—	8,500	150,980	3,328	11.09
Crédit Commercial de Mons	1,928	5,000	693	13,784	492	25.50
Banque Sud-Belge, Charleroi	9,272	2,728	3,395	52,870	1,370	14.77
Banque Provinciale, Mons	3,000	3,000	2,822	15,055	185	6.16
Crédit Ostendais	900	100	2,255	23,140	165	18.33
Banque Arlonaise	813	2,187	2,000	22,924	726	87.41
Caisse Hypothécaire Anversoise	17,271	22,729	58,803	635,599	11,540	66.81
Crédit Foncier de Belgique	5,533	9,467	11,850	397,261	4,052	73.23
Banque des Colonies	75,000	—	34,269	92,332	5,287	7.05
Banque Belge et Coloniale	20,000	—	9,600	18,344	1,476	7.38
Banque Colon. de Belgique(30-6-30)	20,000	—	2,252	24,497	1,577	7.88
Banque du Congo Belge (30-6-30)	20,000	—	43,250	670,150	15,626	78.13
Banq. Comm. du Congo (30-6-30)	25,000	—	12,525	139,975	8,533	34.13
Crédit Général du Congo	225,000	—	75,000	15,722	28,895	12.84
Banque de la Veldre	5,000	—	440	65,752	378	7.56
Banque Belge d'Afrique	70,000	—	—	190,803	4,896	6.99
Banque Dubois	25,000	—	2,637	115,845	3,465	13.86
Banque Italo-Belge (30-6-30)	100,000	—	100,000	2,225,778	20,213	20.21
4,961,469	379,909	3,778,451	33,152,358	877,293	17.63	

Total du passif : 42,769,571

CHRONIQUE

Les pourparlers en vue d'une convention charbonnière belgo-allemande. — Depuis quelque temps, les gouvernements allemand et belge ont entamé des pourparlers en vue d'une nouvelle réglementation de l'exportation allemande de charbon vers la Belgique. La *Frankfurter Zeitung* du 26 août résume la thèse allemande de la manière suivante :

Le gouvernement belge désire, étant donné la progression du tonnage de charbon extrait en Belgique et l'accroissement des stocks, qui atteignent actuellement plus de 3 millions de tonnes (1), limiter sensiblement l'importation de charbon en Belgique; cette limitation, selon ses vues, doit entraîner parallèlement une diminution de la production des mines belges. En effet, les propriétaires de mines subordonnent la limitation de leur production à la restriction des quantités de charbons étrangers importées. Par cette restriction, le gouvernement espère mettre, dans une certaine mesure, la production en harmonie avec les possibilités d'absorption du marché.

Cette attitude des charbonniers belges atteint l'Allemagne et l'Angleterre, l'Allemagne en tout premier lieu. Par rapport à 1913, l'Allemagne a exporté en Belgique, durant les dernières années, les quantités suivantes de charbon :

1.000 t.	Houille	Briquettes	Coke	Briquettes de lignite
1913.....	5.728	439	937	104
1927.....	5.474	96	165	87
1928.....	3.918	94	100	85
1929.....	5.054	67	347	116
1930.....	4.904	100	418	114
1 ^{er} semestre 1931 .	2.363	52	82	65

La Belgique a renoncé depuis quelques années au charbon importé au titre des réparations. Dans les discussions actuellement en cours, le gouvernement belge tend à faire accepter l'établissement d'un contingent d'importations de charbons belges en Allemagne. Il base cette demande sur le chiffre plus élevé d'importations consenti à la Hollande et ce qui concerne ses charbonnages, chiffre porté, l'année passée, de 80.000 à 100.000 tonnes par mois.

Du côté allemand, la demande de la Belgique est refusée, la réalisation de ce projet signifiant uniquement pour l'Allemagne, une diminution relative de la capacité d'absorption du marché charbonnier. Avant

la guerre, la Belgique exportait régulièrement de la houille, des briquettes et du coke vers l'Allemagne. En 1913, par exemple, 315.000 tonnes de houille, 14.000 tonnes de briquettes et 519.000 tonnes de coke furent importées de Belgique en Allemagne. Au cours des années d'après-guerre, l'accroissement des importations belges de combustible est à peine sensible.

L'Entente Internationale de l'Acier. — La *Frankfurter Zeitung*, dans son numéro du 26 août 1931, analyse l'état actuel des pourparlers en vue de la constitution d'une entente définitive de l'acier et précise l'attitude des différents groupes, principalement de l'Allemagne, vis-à-vis du renouvellement possible du Cartel provisoire en cours actuellement.

Peu avant le déclenchement de la crise bancaire allemande, le mécontentement des membres du Cartel International de l'Acier s'était accru à un point tel, que l'on paraissait décidé, soit à établir finalement les comptoirs de vente envisagés, soit à mettre fin au Cartel provisoire devenu sans signification.

L'incertitude quant à l'allure que prendront les événements en ce qui concerne les situations internationale et allemande rend plus impérieuse la nécessité de donner à l'accord une grande souplesse de réglementation. Cette élasticité pourrait être réalisée par un renouvellement à court terme de l'accord provisoire qui se termine à fin septembre. Le fait qu'un accord à long terme réglementant les exportations de fer en quantité et en valeur n'est pas encore établi a légèrement atténué le mécontentement des producteurs allemands de fer en face de l'inefficacité actuelle du cartel sur le marché international.

L'idée d'une « exportation de famine » (Hungerexport), à n'importe quel prix, est à nouveau mise en question dans les pourparlers au sujet du renouvellement de l'accord. A ce sujet, il est intéressant de noter que les craintes d'une désorganisation du marché international du fer par suite d'une intensification de l'exportation allemande viennent exclusivement de l'étranger, notamment de la France.

Aussi longtemps que le moyen d'aplanir les difficultés prévues pour l'hiver qui vient ne sera pas déterminé, le groupe allemand refuse tout établissement du nouveau cartel sur la base d'un accord à long terme. L'attitude de plus en plus accusée de l'Allemagne, à ce sujet, au sein du cartel, pourrait ne pas être sans influence sur la constitution future de celui-ci.

Un manifeste industriel du 22 août exprime l'idée que l'Entente Internationale de l'Acier exerce une in-

(1) 3.358.580 tonnes à fin juillet. *Revue du Travail*, Août 1931

fluence favorable sur le rapprochement des peuples. Déjà, Fritz Thyssen avait signalé, en 1926, à une réunion d'industriels à Düsseldorf, immédiatement après la conclusion du premier cartel international de l'acier, la valeur de celui-ci comme prélude à une extension de la compréhension internationale dans les domaines économique et politique, compréhension qui, selon lui, devait se manifester spécialement entre la France et l'Allemagne. Malheureusement, dit la *Frankfurter Zeitung*, « pour le moment, on se sent trop peu sûr de la compréhension amicale de la France pour reconnaître encore au Cartel International de l'Acier une valeur psychologique dans l'assainissement de l'atmosphère politique ». L'E. I. A. doit être jugée uniquement d'après son action pratique et, dans ce domaine, elle a causé de fortes désillusions.

Le rôle principal de l'Entente Internationale de l'Acier réside jusqu'à présent dans la répartition des quantum, notamment en ce qui concerne les contingents lorrain et luxembourgeois de fer brut et de produits laminés. Les accords de contingentement constituent actuellement les éléments essentiels du Cartel et dépendent, formellement, de sa continuation. Mais on peut cependant affirmer avec une quasi certitude que cette réglementation persistera, sous quelque forme que ce soit, même au cas où le cartel serait dissous. Les milieux industriels français et luxembourgeois intéressés sont habitués à cette forme de limitation de leur importation vers l'Allemagne, — la plus commode pour eux aussi, d'ailleurs —, et la préféreraient, en tout cas, à une lutte quelconque pour le maintien de leur part d'exportation sur le marché allemand.

Le projet d'une protection du marché anglais du fer ne peut être sans influence sur l'issue des négociations

en cours. Le droit de 10 p. c. sur les produits de l'industrie du fer, envisagé déjà depuis quelque temps, ne constituerait aucun obstacle sérieux à l'exportation des produits allemands sur le marché anglais, le fer exporté par l'Allemagne lui conférant presque, de par sa qualité, un monopole de fait. Mais le préjudice que ces droits causeraient à la Belgique pourrait entraîner des perturbations sur le marché : en effet, le groupe belge devrait rechercher sur les autres parties du marché mondial une compensation à la limitation de ses débouchés du côté de l'Angleterre.

La question d'une baisse des prix a été soulevée depuis longtemps au sein du Cartel International des Rails; mais, la majorité des participants s'étant élevée contre ce projet, il est presque possible de certifier que de nouvelles conventions de prix ne seront pas établies au cours de la prochaine séance trimestrielle.

Les groupes américain et anglais du Cartel International des Tubes peuvent, à la fin de cette année, dénoncer leur convention avec le Cartel continental, qui, pris en lui-même, reste en vigueur. Dans les milieux intéressés, on ne peut donner aucune précision sur la question de savoir si les deux groupes en jeu dénonceront le cartel ou si, sous une forme quelconque, les conflits d'intérêts qui se sont manifestés au sein du cartel parviendront à être apaisés.

La production d'acier brut du Cartel International de l'acier. — Suivant la *Frankfurter Zeitung*, la production d'acier brut des différents groupes du cartel présente, durant le premier semestre de cette année, des particularités que le tableau suivant fait ressortir :

En milliers de tonnes	Avril	Mai	Juin	Excédent ou diminution de production de juin, par rapport à la quote-part	Production totale du 1er semestr.	Quantum du semestre	Excédent ou diminution de production du 1er semestre par rapport à la quote-part	Production semestrielle par rapport à la capacité de production	Production de juin, par rapport à la capacité de production
Allemagne..	743	746	779	— 185	4.619	5.784	— 1.165	50 %	51 %
France.....	675	674	649	— 11	4.159	3.960	+ 199	75 %	68,3 %
Belgique ...	245	246	263	+ 12	1.475	1.506	— 31	68 %	75 %
Luxembourg	166	166	175	— 9	1.013	1.056	— 43	66 %	69,9 %
Sarre.....	142	135	121	— 18	847	834	+ 13	68,5 %	57 %
	1.971	1.967	1.987	— 202	12.113	13.140	— 1.027		

Pour la première fois, la production française d'acier brut se trouve en dessous du contingent fixé. Depuis longtemps, le tonnage effectif produit par la France était supérieur au niveau établi, sans que cette surproduction ait entraîné pour ce pays, notamment dans les derniers mois, une charge d'indemnités très forte, les pénalités étant supprimées en majeure partie depuis janvier 1931. Le groupe belge, dont la politique est, depuis quelques mois surtout, orientée vers une

augmentation à peine sensible de la production (la politique de la « Providence » en est un exemple) remplace la France pour les dépassements de contingentement et semble vouloir encore renforcer cette attitude, jusqu'à ce que le nouveau cartel entre en vigueur.

La Sarre accuse une diminution, après avoir dépassé son quantum au cours des quatre premiers mois de l'année.

La régression de la production d'acier allemande s'est

atténuée en juin, bien qu'elle reste encore très marquée. Pour l'ensemble des résultats semestriels, l'Allemagne enregistre une sous-production de 1.165.000 tonnes.

Durant le premier semestre, la France et la Sarre pouvaient, étant donné la situation relativement favorable du marché intérieur français, dépasser encore leur quantum, la production de tous les autres groupes restant déficitaire. Comme les contingents actuels représentent environ 70 p. c. de la production d'octobre 1929 et que, durant ce mois, les usines travaillaient à 100 p. c. de leur capacité de production, il faut admettre que les entreprises qui s'en tiennent strictement au contingentement fixé travaillent à 70 p. c. de leur capacité. En partant de cette donnée et compte tenu des dépassements de contingentement ou de la sous-production des différents groupes, on peut établir que les groupes français, allemand, belge, luxembourgeois, de la Sarre produisent respectivement 75, 50, 63, 66 et 68,5 p. c. de la production maximum atteinte jusqu'à ce jour. En réalité, la production d'acier de l'industrie allemande serait encore tombée d'environ 2 p. c., si l'on tient compte de sa capacité de production, le record du tonnage fabriqué ayant été atteint, non pas en octobre 1929, comme pour les autres participants, mais en juin 1929 (avec 1.442.000 tonnes). En juin de cette année, la France produisait 68,3 p. c., l'Allemagne, 51 p. c., la Belgique, 75 p. c., le Luxembourg, 69,9 p. c. et la Sarre, 57 p. c. de leur capacité de travail. En Amérique, la limitation de l'activité de l'industrie du fer est encore plus importante et va jusqu'à 33 p. c.

Le tableau suivant donne la surproduction ou la sous-production des groupes isolés, par rapport au contingentement, durant le premier semestre de 1931.

1.000 T.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
Allemagne.	- 191	- 200	- 151	- 221	- 218	- 185
France ...	+ 86	+ 33	+ 62	+ 15	+ 14	- 11
Belgique ..	+ 5	- 34	- 14	- 11	- 10	+ 11
Luxemb... ..	- 4	- 15	- 4	- 10	- 10	- 0,5
Sarre.....	+ 20	+ 1	+ 11	+ 3	- 4	- 18

Modification du régime monétaire du Mexique et réorganisation de la Banque du Mexique. — La baisse de la monnaie d'argent vis-à-vis de la monnaie d'or a rendu nécessaire un remaniement du régime monétaire des Etats-Unis du Mexique. Dans l'espoir de remédier à cette instabilité des rapports entre les deux monnaies et à la dépréciation de la monnaie d'argent, une loi, entrée en vigueur le 27 juillet de cette année, a été promulguée par le gouvernement mexicain. Voici le résumé de ses principales dispositions, tel qu'il a été

transmis à notre Ministre des Affaires Etrangères par notre Chargé d'affaires au Mexique :

1) L'unité du système monétaire du Mexique est la piastre, avec équivalence de 75 centigrammes d'or pur.

2) Les monnaies en circulation dans le pays seront : les billets émis par le Banco de Mexico, la piastre argent de la frappe instituée par la loi du 27 octobre 1919, et les monnaies divisionnaires.

3) Les billets du Banco de Mexico circuleront volontairement.

4) Les piastres-argent auront un pouvoir libérateur illimité.

5) Les pièces d'argent de 10, 20 et 50 centavos auront pouvoir libérateur jusqu'à 20 piastres.

6) Les pièces de cuivre indiquées par la loi auront pouvoir libérateur jusqu'à 2 piastres.

7) Les bureaux officiels doivent recevoir ces pièces de monnaie à concurrence illimitée.

8) La frappe des piastres-argent est strictement défendue.

9) Il est établi une réserve monétaire pour couvrir les frais et pertes à résulter des opérations de change sur l'extérieur.

10) La frappe de la monnaie d'or, qui perd tout pouvoir libérateur légal, est suspendue;

11) L'exportation et l'importation d'or monnayé ou en barres sont déclarées libres;

12) Les banques devront payer 30 p. c. en or et le surplus en argent des dépôts en or qui ont été effectués chez elle;

13) Les pièces d'argent de 2 piastres, appelées « centenarios », seront échangées contre les pièces d'une piastre, dans un délai de six mois.

14) Il sera formé une « junta central bancaria », composée d'un délégué du Banco de Mexico et de cinq délégués désignés par les autres banques.

D'autre part, une loi réformant et complétant la loi du 25 août 1925, relative à la Banque du Mexique, a également été promulguée.

ERRATUM.

Bulletin n° 5, Vol. II, du 10 septembre 1931, p. 177.

Nous avons publié, dans le Bulletin précité, des informations relatives à l'industrie automobile belge, empruntées au Bulletin de la Mutuelle Solvay. Cette information estimait à 300 le nombre de voitures fabriquées actuellement par la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre. Cette dernière nous écrit que ces données sont erronées; extraites par le « Bulletin » de la Mutuelle Solvay de la revue américaine « Commerce Reports », publiée par le Ministère du Commerce des Etats-Unis, elles sont de beaucoup inférieures à la réalité.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHÉ DES CHANGES

Après les efforts accomplis sur le continent durant ces dernières années pour assurer la stabilité des monnaies, le rétablissement au moins temporaire de la situation allemande et les crédits importants accordés à l'Angleterre, un événement aussi soudain que grave vient une nouvelle fois bouleverser le marché des changes. Bien que l'on se doutât du caractère sérieux de la crise monétaire anglaise, on était généralement fort loin de s'attendre qu'elle conduirait la Banque d'Angleterre à la pénible décision, prise lundi passé, de suspendre l'échange contre or de ses billets. La nouvelle provoqua un tel désarroi que plusieurs places étrangères jugèrent prudent de fermer temporairement à la fois leur bourse des valeurs et celle des devises. A Bruxelles, la Bourse des changes ne fut pas fermée et notre marché fit face avec le plus grand sang-froid à la situation nouvelle. Le belga

fit preuve de la plus grande fermeté. La cote des devises fut établie lundi comme d'habitude, sans autre changement que le repli du cours de la livre sterling à un niveau inaccoutumé. Le dollar et le franc français, largement traités, se retrouvèrent à peu de chose près autour de leur cours précédent. Les séances suivantes se déroulèrent dans la même atmosphère. Des demandes, un moment assez considérables de change sur Paris, motivées par le besoin de livres, dont on s'est servi pour rembourser des crédits anglais et qu'on devait demander à Paris, furent compensées par des offres importantes de dollars. L'équilibre fut moins aisément atteint par d'autres devises. La plupart se déprécièrent sensiblement par rapport au belga; certaines même ne purent être cotées faute de contre-partie à l'achat.

Le tableau comparatif suivant montre la tenue de notre devise dans cette période agitée :

Parité-or		18/9 Dernière séance avant la dépréciation de la £	21/9 Première séance suivante	22/9	23/9	24/9
7,19193	dollar.....	7,1810	7,1790	7,1790	7,1810	7,17125
28,1773	francs français ...	28,1370	28,1840	28,2055	28,2350	28,23
35	livre sterling.....	34,88	31,90	30	29,80	27,95
289,0861	florin.....	289,73	289,70	289,62	288,10	285,50
138,7702	franc suisse.....	140,09	140,08	140	138,30	138,50
37,85228	lire italienne.....	37,56	37,65	37,59 7/8	35	35

Comme on le voit, à la date de cet exposé, la livre anglaise fait une perte sérieuse et les offres restent nombreuses en particulier sur le marché de Paris. Là-bas comme ici la baisse est de l'ordre de 20 p. c.; le dernier cours fait est d'environ 100 francs français pour 1 livre sterling. Par rapport au dollar, le recul, qui est proportionnellement le même, a ramené le cours de la livre de 4,86 à 3,97.

Le marché du terme, complètement désorienté, est quasi nul depuis plusieurs jours. Nominalelement le déport pour trois mois par livre sterling est de fr. 1,75 en moyenne.

Le taux du call money s'est élevé de 3/4 à 1 1/4 p. c.

L'escompte hors banque, toujours négligé, vaut 2 7/16 p. c.

Le 24 septembre 1931.

MARCHÉ DES TITRES

Comptant.

Le marché du comptant, très faible dans son ensemble, souffre toujours de l'absence d'ordres suivis qui le caractérise depuis nombre de semaines.

A l'exception du compartiment des rentes qui se montre résistant, toutes les inscriptions à la cote s'éta-

blissent au 18 septembre en baisse marquée par rapport aux cours pratiqués le 3 septembre.

Aux rentes : 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 76,50-76,75; 5 p. c. Restauration Nationale 99,50-99,25; 5 p. c. Intérieur à prime, 525-531; 5 p. c. Dette Belge 1925, 95,25-95,65; 6 p. c. Consolidé 1921, 103,75-102,80; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 221,25-224,50; 5 p. c. Dommages de Guerre 1922, 265-270; 5 p. c. Dommages de Guerre 1923, 550,25-556; 6 p. c. Association Nationale des Industriels et Commerçants pour la Réparation des Dommages de Guerre, 103,30-103.

Aux assurances et banques : Assurances Générales sur la Vie, 4975-5525; Banque de Bruxelles, 660-715; Banque Nationale de Belgique, 2600-2985; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 3400-3700; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 752,50-852,50; part de réserve Société Générale de Belgique, 4000-5000.

Aux entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 17100-19750; 5^e action de capital Grands Hôtels Belges, 377,50-405.

Aux chemins de fer et canaux : Société Nationale des Chemins de Fer Belges, 528-530; part de fondateur Congo, 5000-6100; Welkenraedt, 19000-20025.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux : action de dividende Bruxellois, 4000-1950; 20^e part de fondateur Buenos-Ayres, 570-765; action de

dividende Pays de Charleroi, 795-925; 100^e part de fondateur Rosario, 400-650.

Aux tramways et électricité (trusts) : Bangkok, 725-850; part de fondateur Electricité du Littoral, 1980-2430; part de fondateur Electrorail, 3310-4150; Traction et Electricité, 1600-1860; Sofina, 11000-12400.

Aux entreprises de gaz et d'électricité : part sociale Auxiliaire d'Electricité, 1800-2200; action de jouissance Electricité Anversoise, 3460-3550; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 10250-10725; action ordinaire Electricité de Sofia et de Bulgarie, 4525-5150; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 9175-10550.

Aux Industries métallurgiques : Angleur-Athus, 302,50-402,50; Baume et Marpent, 3000-2910; Forges de Clabecq, 17100-18225; Cockerill, 1025-1240; Espérance-Longdoz, 2275-2510; Ougrée-Marihaye, 1575-2000; Forges de la Providence, 7100-6625; Sambre et Moselle, 2560-2775.

Aux charbonnages : Aiseau-Presle, 3000-3400; Bonne-Espérance et Batterie, 2050-2300; Gouffre, 14250-14500; Mariemont et Bascoup, 3500-3810; Wérister, 4790-4990.

Aux zincs, plombs et mines : Asturienne des Mines, 201-252,50; part sociale Overpelt Lommel et Corphalie, 470-535; 10^e action Vieille-Montagne, 1455-1850.

Aux glacières : Auvelais, 11150-10775; Charleroi, 3120-3100; St-Roch, 19000-20475.

Aux industries de la construction : part sociale Cimenteries et Briqueteries Réunies, 875-1000; action de jouissance Ciments de l'Europe Orientale, 800-927,50; action ordinaire Ciments de Visé, 1900-2175; part de fondateur Merbes-Sprimont, 3000-3610.

Aux industries textiles et soieries : action de dividende Etablissements Américains Gratry, 2550-2850; La Lainière, 1340-1435; Linière La Lys, 9750-10000.

Aux produits chimiques : Auvelais, 1300-1100; part sociale Fabrique Nationale de Produits chimiques et Explosifs, 1020-1130; part de fondateur Industries Chimiques, 1370-1695; action de capital Sidac, 3125-3375.

Aux valeurs coloniales : part de fondateur Auxiliaire

Chemins de Fer Grands Lacs, 3060-3800; action de capital Ciments du Katanga, 4000-4380; action de capital Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 2450-3000; action privilégiée Katanga, 35000-38050; action ordinaire idem, 27950-31550; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 2442,50-3150.

Aux valeurs de plantations caoutchoutières : part de fondateur Hallet, 1725-1860; part de fondateur Huileries de Sumatra, 750-767,50; Selangor, 167-181.

Aux alimentations : action de capital Minoteries et Elevateurs à grains, 1750-1805; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 5000-5150.

Aux brasseries : Ixelles, 3610-3925; Koekelberg, 1750-1790.

Aux industries diverses : 9^e action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 4000-4420; part sociale Englebert, 2350-2810; part de fondateur Grands Magasins de l'Innovation, 2950-3125.

Aux papeteries : action de dividende Anversoise, 697,50-750; part sociale Saventhem, 1120-1220.

Aux industries étrangères : Crédit Foncier de Santa-Fé, 1035-1280; part de fondateur Banque Agricole d'Egypte, 95000-101000; action de dividende Caire Héliopolis, 2590-2870; Chade, 7300-7250; Madrilena de Tranvias, 1050-1075; Sévillane d'Electricité, 1025-1255; 20^e part de fondateur Ateliers de Construction du Nord de la France, 1000-1225; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 14000-17100; part bénéficiaire Electricité de Paris, 19600-22325; part bénéficiaire Parisienne, 2200-2580; action ordinaire Royal Dutch, 19250-25050; Arbed, 2600-3375.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 2540-2880; Barcelona Traction, 295-371,25; Brazilian Traction, 461,25-575; Caire Héliopolis, 1660-1735; Métropolitain de Paris, 1990-2095; Pétrofina, 572,50-652,50; Royal Dutch, 1910-2500; action privilégiée Sidro, 405-500; Soengei, Lipoet 352,50-437,50; Tanganyika, 125-159,50; action privilégiée Soie de Tubize, 248,75-300.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation	marché
<i>a) La dernière quinzaine :</i>							
7 septembre 1931	2,50	3,—	3,50	2,4375	3,25	0,75	0,75
8 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,75	0,75
9 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	3,25	0,75	0,75
10 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	3,25	0,75	0,75
11 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	3,25	0,75	0,75
12 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,75	0,75
14 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	3,25	0,75	0,75
15 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,75	0,75
16 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,75	0,75
17 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,75	0,75
18 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,75	0,75
19 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,75	0,75
<i>b) Les derniers mois : (1)</i>							
1929	4,35	4,85	5,85	4,3018	5,1545	2,8324	2,8473
1930	2,95	3,45	4,12	2,7807	3,1910	1,6421	1,5903
1930 Juin	3,—	3,50	4,—	2,777	2,917	1,608	1,641
Juillet	3,—	3,50	4,—	2,7825	2,9375	1,550	1,605
Août	2,50	3,—	3,50	2,4375	2,625	1,073	1,073
Septembre	2,50	3,—	3,50	2,3918	2,60	0,885	0,899
Octobre	2,50	3,—	3,50	2,2662	2,4844	0,968	1,009
Novembre	2,50	3,—	3,50	2,0450	2,2500	1,—	1,045
Décembre	2,50	3,—	3,50	2,3425	2,6363	1,394	1,572
1931 Janvier	2,50	3,—	3,50	2,375	2,741	1,091	1,144
Février	2,50	3,—	3,50	2,3125	2,5521	1,078	1,078
Mars	2,50	3,—	3,50	2,25	2,50	1,034	1,043
Avril	2,50	3,—	3,50	2,25	2,50	0,776	0,781
Mai	2,50	3,—	3,50	2,1956	2,4432	0,793	0,913
Juin	2,50	3,—	3,50	2,125	2,375	0,942	0,966
Juillet	2,50	3,—	3,50	2,145	2,375	1,156	1,275
Août	2,50	3,—	3,50	2,4125	3,0937	1,045	1,120

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) au 20 septembre 1931 } sur les valeurs au comptant .. 5 %
} sur les valeurs à terme 4,50 %

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

II. — Taux des dépôts en banque au 20 septembre 1931.

BANQUES	Compte à vuo	Compte de quinzaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôts à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,—	2,—	—	2,10	2,20	2,20	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,—	2,—	2,—	2,10	2,20	2,20	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,—	2,03	—	—	2,20	2,20	2,20	2,20	—	—
Algemeene Bankvereniging en Volksbank van Leuven	1,—	2,—	—	2,10	2,20	2,20	—	—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	2,50	2,75	3,—	3,25	3,25	3,25

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse d'Épargne sous la garantie de l'Etat : 3 p. c. jusqu'à 20.000 francs ;
2 p. c. pour le surplus.

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(En millions de francs.)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir journalier moyen des titulaires	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1929 Moyenne mensuelle	(*) 249.121	1.900	4.082	9.779	4.051	9.785	27.698	87,1
1930 Moyenne mensuelle	(*) 274.438	2.070	4.127	9.820	4.114	9.827	27.889	87,1
1930 Juin	261.363	2.021	3.870	9.328	3.913	9.338	26.449	87,3
Juillet	262.976	2.007	4.446	10.251	4.413	10.255	29.366	87,0
Août	264.428	1.942	3.882	9.074	3.881	9.074	25.912	86,9
Septembre	266.150	1.994	3.805	9.058	3.791	9.058	25.713	86,9
Octobre	268.314	2.106	4.401	10.125	4.269	10.111	28.906	86,6
Novembre	270.218	2.151	3.617	8.799	3.690	8.788	24.894	86,7
Décembre	274.438	2.225	4.204	10.024	4.116	10.032	28.376	87,2
1931 Janvier	277.020	2.185	4.238	9.537	4.190	9.548	27.513	86,0
Février	279.270	2.163	3.560	8.674	3.661	8.689	24.584	87,0
Mars	281.129	2.106	3.857	9.103	3.761	9.120	25.841	87,1
Avril	282.579	2.233	4.044	9.400	4.007	9.416	26.867	86,5
Mai	284.217	2.204	3.687	8.923	3.716	8.935	25.260	87,2
Juin	285.998	2.206	3.719	9.167	3.793	9.174	25.853	87,2
Juillet	287.495	2.112	4.113	9.072	4.057	9.082	26.324	85,8
Août	289.032	2.102	3.570	8.607	3.618	8.602	24.397	86,9

(*) Au 31 décembre.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYÉS AUX EFFETS PRÉSENTÉS A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
Année 1929	1.509.718	85.168	5,64	12.664.998	263.518	2,08
Année 1930	1.603.302	109.081	6,80	10.507.875	366.552	3,49
1930 Juin	148.124	9.433	6,37	949.244	32.105	3,38
Juillet	136.015	9.425	6,93	780.733	34.496	4,42
Août	130.201	8.928	6,86	723.589	35.452	4,90
Septembre	119.320	8.559	7,17	665.636	27.577	4,14
Octobre	122.661	8.250	6,73	645.348	21.564	3,34
Novembre	124.389	8.472	6,81	587.287	21.758	3,70
Décembre	121.071	9.641	7,96	641.629	28.158	4,39
1931 Janvier	121.773	10.291	8,45	759.515	27.578	3,63
Février	106.209	9.341	8,79	586.093	25.970	4,43
Mars	108.725	8.644	7,95	667.158	25.657	3,85
Avril	118.471	8.238	6,95	519.347	22.872	4,40
Mai	119.462	8.718	7,30	503.905	22.786	4,52
Juin	119.981	9.104	7,59	524.474	22.825	4,35
Juillet	121.034	9.313	7,69	523.221	21.419	4,09
Août	117.078	9.594	8,19	522.892	22.927	4,38

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIÉES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1929	1930	1931	1929	1930	1931
Première période	105	138	222	34	39	79
Deuxième période	105	144	174	22	39	48
Troisième période	95	137		23	46	
Quatrième période	139	156		23	71	

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin de la période	Montant des liquidations (en millions de francs)	Montant des liquidations
									(en millions de francs)
1929 Moyenne mensuelle	38 (2)	409	40.293	181	27.068	20	250 (2)	1.263	304
1930 Moyenne mensuelle	38 (2)	394	37.834	174	25.765	20	250 (2)	634	157
1930 Juin	38	382	36.003	166	24.698	20	250	524	161
Juillet	38	404	38.549	178	26.392	20	250	493	122
Août	38	362	34.954	159	23.928	18	250	480	167
Septembre	38	377	38.114	169	25.958	22	250	541	127
Octobre	38	400	42.069	178	29.324	23	250	524	153
Novembre	38	360	34.110	157	23.170	18	250	482	106
Décembre	38	399	35.941	179	24.435	21	250	412	120
1931 Janvier	38	376	33.007	169	22.496	20	250	415	101
Février	38	343	29.636	156	20.568	19	250	701	118
Mars	38	366	35.577	165	25.450	22	250	587	134
Avril	38	360	32.311	159	22.374	20	250	424	124
Mai	38	355	33.565	155	23.744	17	250	377	94
Juin	38	379	34.131	167	24.420	22	250	511	92
Juillet	38	374	37.360	163	26.370	21	250	517	150
Août	38	344	26.204	149	17.113	21	250	302	73

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

A. — Recettes et dépenses d'exploitation (en millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1929 Moyenne mensuelle	72,1	216,8	6,7	295,6	255,6	40,0	86,46
1930 Moyenne mensuelle	81,2	206,9	5,9	294,0	267,3	26,7	90,93
1930 Juin	88,4	198,5	5,4	292,4	258,6	33,8	88,45
Juillet	103,4	199,6	6,3	309,3	271,8	37,5	87,89
Août	117,7	193,4	5,7	316,9	266,6	50,3	84,14
Septembre	102,7	202,8	5,6	311,1	262,2	48,9	84,29
Octobre	79,7	215,9	5,5	301,1	263,5	37,6	87,49
Novembre	67,0	195,9	5,3	268,3	251,7	16,6	93,84
Décembre	65,7	191,2	6,1	263,0	270,8	-7,8	102,98
1931 Janvier	67,0	181,0	7,0	255,0	260,3	-5,3	102,07
Février	57,4	168,4	4,6	230,4	252,8	-22,4	109,73
Mars	65,6	198,4	5,0	269,0	264,8	4,2	98,44
Avril	71,3	187,9	4,7	263,9	255,5	8,4	96,82
Mai	77,0	176,0	4,6	257,6	250,6	7,0	97,20
Juin	73,8	184,8	5,1	263,7	250,8	12,9	95,09
Juillet	87,5	183,7	4,6	275,8	255,5	20,3	92,63
Août (chiffres provisoires) ...	97,9	175,8	4,3	278,0	250,8	27,2	99,21

B. — Statistique du trafic.

1° Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES					
	Nombre (1 = 1.000)	Voyageurs-km. (1 = 1.000.000)	Tonnes totales (1 = 1.000)	Tonnes-km. (1 = 1.000.000)				
				Service intérieur	Service mixte	Service internat.	Transit	Total
1929 Moyenne mensuelle	19.841	540	7.359	252	58	275	114	699
1930 Moyenne mensuelle	19.645	542	6.633	221	42	232	100	595
1930 Avril	19.876	523	6.845	235	44	233	112	624
Mai	18.551	528	6.804	225	43	236	106	610
Juin	19.673	564	6.196	204	41	217	104	566
Juillet	20.402	632	6.344	208	38	223	101	570
Août	20.619	650	6.093	203	37	214	95	549
Septembre	20.641	594	6.282	213	37	220	95	565
Octobre	19.937	541	7.021	232	41	235	90	598
Novembre	17.930	466	6.388	201	35	223	80	539
Décembre	18.886	488	6.117	194	38	218	77	527
1931 Janvier	17.902	461	5.790	189	35	218	79	521
Février	16.675	434	5.412	182	31	206	74	473
Mars	19.475	484	6.216	203	37	226	83	549
Avril	17.579	476	5.846	191	35	206	78	510
Mai	17.791	491	5.630	181	35	199	74	489
Juin	17.556	488	5.854	193	33	213	72	511

2° Transports de marchandises en service intérieur.

PÉRIODES	Nombre de tonnes (1 = 1.000)										
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction verres et glaces	Produits de carrières sables, silex et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industrielles, pétroles, brais et goudrons	Divers	TOTAUX
1929 Moyenne mensuelle	374	1.348	76	334	552	617	41	150	46	298	3.836
1930 Moyenne mensuelle	414	1.126	68	284	504	599	35	132	46	277	3.485
1930 Avril	287	1.033	62	319	565	725	46	165	55	317	3.574
Mai	216	1.139	42	297	596	708	39	126	47	295	3.505
Juin	227	1.015	54	277	522	607	34	94	66	263	3.159
Juillet	263	1.069	41	234	536	674	38	106	37	289	3.287
Août	279	1.062	27	274	483	591	31	133	41	270	3.191
Septembre	270	1.114	47	274	528	549	41	116	50	292	3.281
Octobre	695	1.240	27	308	494	623	28	151	52	298	3.916
Novembre	1.069	1.020	27	238	393	426	22	96	27	258	3.576
Décembre	801	1.012	179	220	325	427	25	121	46	105	3.261
1931 Janvier	288	1.254	170	259	332	363	25	137	47	87	2.962
Février	277	1.244	42	227	305	392	22	112	41	111	2.772
Mars	299	1.185	26	249	396	473	32	200	47	284	3.191
Avril	273	1.030	4	251	433	545	30	163	48	262	3.039
Mai	245	995	20	225	444	565	27	97	50	230	2.898
Juin	243	1.028	25	262	472	612	24	96	43	244	3.049

C. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

a) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;

b) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;

c) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

Périodes	a	b	c	a + c
1929 Moyenne mensuelle	518.112	131.745	181.305	699.417
1930 Moyenne mensuelle	475.997	112.654	155.262	631.259
1930 Mai	483.722	113.089	164.274	647.996
Juin	442.896	102.433	147.081	589.977
Juillet	459.202	105.341	151.720	610.922
Août	443.510	107.413	162.177	605.687
Septembre ..	464.506	112.672	150.194	614.700
Octobre	506.927	120.674	152.446	659.373
Novembre ...	465.844	109.520	132.671	598.515
Décembre ...	461.945	119.118	135.402	597.347
1931 Janvier	423.647	122.212	128.434	552.081
Février	395.664	112.050	116.672	512.336
Mars	458.735	122.673	139.233	597.968
Avril	440.485	108.311	132.289	572.774
Mai	416.490	105.445	123.462	539.952
Juin	442.755	107.057	127.882	570.637
Juillet	446.242	111.259	126.125	572.367

TAUX D'ESCOMPTE
DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	Depuis le	P. c.
Allemagne	2 septembre 1931	8
Autriche	23 juillet 1931	10
Belgique	1 ^{er} août 1930	2,50
Bulgarie	3 juin 1931	8,50
Danemark	21 septembre 1931	5
Dantzig	1 ^{er} septembre 1931	6
Espagne	8 juillet 1931	6,50
Estonie	1 ^{er} septembre 1931	6,50
États-Unis (Federal Res. Bank of New-York).....	8 mai 1931	1,50
Finlande	25 août 1930	6
France	3 janvier 1931	2
Grande-Bretagne	21 septembre 1931	6
Grèce	30 novembre 1928	9
Hollande	16 mai 1931	2
Hongrie	11 septembre 1931	8
Indes	21 septembre 1931	8
Italie	19 mai 1930	5,50
Japon	6 octobre 1930	5,11
Lettonie	1 ^{er} octobre 1930	6
Lithuanie	31 mars 1930	6
Norvège	12 septembre 1931	5
Pologne	3 octobre 1930	7,50
Portugal	11 août 1931	7
Roumanie	1 ^{er} avril 1931	8
Suède	24 septembre 1931	6
Suisse	22 janvier 1931	2
Tchécoslovaquie	23 septembre 1931	6,50
U. R. S. S.	1 ^{er} avril 1923	8
Yougoslavie	20 juillet 1931	7,50

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Chiffres globaux.

PÉRIODES	IMPORTATIONS.			EXPORTATIONS			Déf. (—) ou Exc. (+) de la balance commer- ciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)		
1929 Moyenne mensuelle	3.746	2.959	790	2.148	2.655	1.236	— 304	89,7
1930 Moyenne mensuelle	3.499	2.587	739	1.979	2.195	1.109	— 392	84,9
1930 Mai	3.656	2.383	789	2.103	2.311	1.099	— 573	80,1
Juin	3.315	2.499	754	1.985	2.018	1.017	— 482	80,7
Juillet	3.367	2.475	735	2.073	2.200	1.062	— 275	88,9
Août	3.294	2.334	708	1.854	1.944	1.049	— 389	83,3
Septembre	3.198	2.388	747	2.121	2.227	1.050	— 161	93,3
Octobre	3.557	2.529	711	1.940	2.222	1.145	— 307	87,9
Novembre	3.155	2.151	682	1.739	2.060	1.184	— 91	95,8
Décembre	3.380	2.351	696	1.791	1.960	1.094	— 391	83,4
1931 Janvier	3.284	2.063	628	1.832	1.764	963	— 299	85,5
Février	3.127	1.971	630	2.068	2.001	967	+ 30	101,5
Mars	3.373	2.309	684	2.281	2.158	946	— 150	93,5
Avril	3.040	2.233	735	2.178	2.024	929	— 209	90,6
Mai	3.118	2.111	677	2.000	1.861	930	— 250	88,2
Juin	3.247	2.002	617	2.336	2.029	869	+ 27	101,3
Juillet	3.238	1.986	613	2.282	1.954	856	— 32	98,4

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Détail par catégories.

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent		TOTAUX	
	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.
IMPORTATIONS :												
1929 L'année	14.493	88.522	3.495.173	7.239.089	40.180.424	18.486.734	1.264.094	9.603.891	6	92.511	44.954.189	35.510.747
1930 L'année	31.669	217.048	3.796.614	6.787.025	37.029.511	14.569.053	1.127.883	9.348.623	8	119.568	41.985.635	31.041.317
1930 Mai	2.899	22.079	308.669	589.371	3.238.014	1.383.621	106.196	880.612	1	7.711	3.655.778	2.883.394
Juin	2.549	17.783	279.410	517.646	2.944.518	1.201.471	88.816	753.002	1	9.270	3.315.294	2.499.172
Juillet	2.237	15.757	291.793	545.821	2.984.402	1.166.218	88.523	736.842	1	10.757	3.366.956	2.475.395
Août	2.490	18.448	327.249	561.107	2.873.784	1.029.962	90.604	716.467	1	7.564	3.294.127	2.333.548
Septembre	3.016	21.876	316.013	553.075	2.798.580	1.109.013	80.275	694.773	1	9.260	3.197.885	2.387.997
Octobre	3.546	25.224	382.206	618.060	3.088.918	1.142.259	82.691	734.674	1	8.370	3.557.362	2.528.587
Novembre	2.207	14.128	347.717	523.685	2.734.103	980.839	70.929	620.981	1	11.273	3.154.956	2.150.906
Décembre	3.024	20.091	370.918	582.663	2.914.408	1.062.442	91.627	675.427	1	10.638	3.379.978	2.351.261
1931 Janvier	2.765	17.149	310.860	485.855	2.905.681	976.887	64.672	574.558	1	8.584	3.283.978	2.063.033
Février	2.217	11.856	317.626	455.233	2.736.919	905.619	70.469	585.213	1	13.153	3.127.232	1.971.074
Mars	3.215	19.159	371.234	510.548	2.899.680	1.082.931	99.007	680.387	1	15.717	3.373.136	2.308.772
Avril	3.348	20.703	405.704	516.183	2.549.367	979.982	81.473	705.226	1	11.004	3.039.892	2.233.098
Mai	3.532	20.446	328.246	426.315	2.706.676	1.023.483	79.661	626.332	1	13.936	3.118.115	2.110.512
Juin	3.352	16.538	387.705	525.511	2.782.484	840.676	73.681	806.905	1	12.750	3.247.224	2.002.380
Juillet	3.382	18.379	406.594	466.102	2.755.564	895.065	72.620	594.363	1	12.393	3.238.161	1.986.302
EXPORTATIONS :												
1929 L'année	14.356	141.550	870.449	2.526.819	17.944.762	10.217.817	6.948.293	18.883.538	146	95.706	25.778.006	31.865.430
1930 L'année	17.188	152.646	718.930	1.932.952	16.839.598	8.168.181	6.171.263	15.995.266	112	91.364	23.747.091	26.340.409
1930 Mai	1.547	14.296	40.405	137.792	1.526.988	754.628	533.819	1.400.442	3	3.616	2.102.763	2.310.774
Juin	1.558	13.700	67.656	168.391	1.426.815	691.466	488.789	1.141.854	3	2.194	1.984.822	2.017.505
Juillet	1.941	17.717	92.379	174.123	1.454.402	671.787	524.177	1.330.950	9	5.923	2.072.908	2.200.500
Août	1.339	11.362	39.995	140.767	1.351.233	613.323	461.161	1.175.188	5	3.409	1.853.732	1.944.049
Septembre	1.753	15.643	52.164	165.886	1.541.949	689.632	525.056	1.352.393	5	3.506	2.120.927	2.227.060
Octobre	1.781	15.172	52.248	156.543	1.365.967	692.436	520.424	1.354.386	5	3.097	1.940.425	2.221.634
Novembre	1.403	11.914	65.734	165.160	1.183.857	613.888	488.269	1.223.630	51	45.054	1.739.315	2.059.646
Décembre	1.082	8.928	56.383	169.082	1.256.941	550.792	476.525	1.227.173	6	4.083	1.790.937	1.960.058
1931 Janvier	1.079	9.368	74.461	172.336	1.319.948	531.145	436.520	1.043.007	13	8.323	1.832.020	1.764.179
Février	1.522	12.380	83.531	194.456	1.485.947	653.061	497.433	1.134.717	6	6.313	2.068.438	2.000.927
Mars	1.887	15.091	66.890	162.201	1.714.946	778.625	497.274	1.196.163	6	6.384	2.281.003	2.158.464
Avril	2.183	22.554	68.315	146.447	1.575.995	646.704	531.278	1.201.044	8	7.003	2.177.780	2.023.752
Mai	3.097	30.215	66.505	140.739	1.443.147	584.277	486.775	1.100.837	9	4.478	1.999.532	1.860.546
Juin	2.948	33.046	100.263	195.330	1.716.280	603.693	516.501	1.187.991	7	9.305	2.336.000	2.029.365
Juillet	2.753	29.430	103.430	187.026	1.674.418	625.882	501.607	1.106.787	5	4.970	2.282.214	1.954.095

RENDEMENT DES SOCIETES ANONYMES BELGES

I. — Classement par genre d'industrie.

Dividendes et coupons d'obligations payés.

JUILLET 1931.

RUBRIQUES	Capital versé		Résultats nets				Bénéfice distribué aux actionn.	Dettes obligataires	Coupons d'obligat. payés en juillet	
			Bénéfice total		Perte totale					Solde
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs	En milliers de francs	En milliers de francs	
Banques	9	114.504	8	8.295	1	52	8.243	2.100	147.104	7.737
Assurances	8	3.531	6	224	2	28	196	102	—	—
Opérations financières	37	624.936	26	85.674	11	4.298	81.376	71.738	110.743	6.054
Exportations, importations	9	14.160	3	552	6	1.278	— 726	30	—	—
Commerce de fer et métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Comm.d'habillem. et d'ameublem.	4	20.300	3	4.238	1	16	4.222	2.740	17.079	1.110
Commerce de prod. alimentaires	10	19.753	8	2.905	2	71	2.834	36	547	40
Commerces non dénommés	57	79.867	38	7.871	19	3.502	4.369	2.501	16.912	1.179
Sucreries	7	28.878	4	14.331	3	2.287	12.044	11.916	3.244	179
Méuneries	2	4.500	2	148	—	—	148	127	—	—
Brasseries	7	27.805	7	5.521	—	—	5.521	3.606	7.214	469
Distilleries d'alcool	2	5.000	2	832	—	—	832	300	—	—
Autres industries alimentaires	10	17.735	6	6.370	4	837	5.533	2.767	1.672	105
Carrières	7	11.088	6	1.782	1	223	1.559	969	3.007	165
Charbonnages	3	39.795	2	2.387	1	1.139	1.248	2.116	65.646	3.810
Mines et autres indust. extract.	4	41.925	2	—	2	1.660	— 1.660	—	78.193	3.933
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	1.338	61
Electricité	6	277.362	4	60.678	2	2.643	58.035	52.200	70.662	3.349
Constructions électriques	3	402.250	1	—	2	422	— 422	—	3.418	194
Hôtels, théâtre, cinémas	12	15.099	8	2.863	4	659	2.204	1.187	1.711	76
Imprimerie, publicité	12	7.927	8	3.203	4	415	2.788	1.377	100	8
Textiles (lin, coton, laine, soie)	23	159.897	14	3.196	9	10.578	— 7.382	1.680	3.677	192
Matériaux artif. et prod. céram.	12	17.388	10	2.854	2	315	2.530	1.205	1.947	129
Métallurgie, sidérurgie	31	195.571	24	15.547	7	9.805	5.742	5.863	154.102	9.012
Construction	3	63.914	3	4.823	—	—	4.823	3.639	2.085	104
Papeteries (Industries)	4	79.416	3	14.863	1	369	14.494	11.487	373	17
Plantations et sociétés coloniales	60	3.041.310	38	382.584	22	40.228	342.356	227.641	442.210	26.673
Produits chimiques	14	61.804	9	3.878	5	607	3.271	2.093	50.301	3.026
Industries du bois	11	22.066	6	2.742	5	2.856	— 114	1.259	—	—
Tanneries et corroiries	3	11.793	—	—	3	3.206	— 3.206	—	—	—
Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	1.047	76
Verreries	1	1.000	—	—	1	1.206	— 1.206	—	645	33
Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	69.924	3.841
Industries non dénommées	39	106.003	24	18.625	15	4.424	14.201	13.630	7.137	285
Chemins de fer	2	76.400	1	336	1	19	317	264	179.690	9.776
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	12	13.342	7	1.162	5	950	212	435	—	—
Télégraphie, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	3	51.674	2	26.003	1	1.144	24.859	17.450	19.420	1.029
Autobus	1	2.500	—	—	1	562	— 562	—	—	—
Transports non dénommés	6	8.550	4	382	2	153	229	300	294	13
Divers non dénommés	1	2.000	1	1.253	—	—	1.253	38	—	—
TOTAL	435	5.671.043	290	686.122	145	95.952	590.170	442.856	1.461.442	82.674

II. — Classement par ordre d'importance du capital versé.

Jusque 1 million	193	87.908	127	17.911	66	10.337	7.574	8.344
De plus de 1 à 5 millions	119	318.231	78	47.429	41	22.939	24.490	23.948
De plus de 5 à 10 millions	49	370.507	29	44.921	20	15.799	29.122	28.508
De plus de 10 à 20 millions	30	442.260	25	76.871	7	9.619	67.052	45.241
De plus de 20 à 50 millions	19	657.757	15	63.124	4	1.289	61.835	46.977
De plus de 50 à 100 millions	18	1.363.320	12	122.667	6	33.343	89.324	101.663
De plus de 100 millions	7	2.431.060	6	313.399	1	2.626	310.773	188.175
TOTAL	435	5.671.043	290	686.122	145	95.952	590.170	442.856

I. — Détail des émissions (en milliers de francs).

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL						Primes d'émission	Apports en nature compris dans les souscript. et augment. de capital	Part prise par les banques	DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS anonymes et en commandite par actions (*)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL	
	anonymes et en commandite par actions			coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations		Liquidations				Fusions		Nom-bre	Montant		
	Nom-bre	Montant nominal	Montant libéré	Nom-bre	Montant minimum	Nom-bre	Capital ancien	Augmen-tation nominale	Montant libéré	Nom-bre	Montant				Nom-bre	Montant			Nom-bre	Montant
Banques	—	—	—	—	—	1	36.000	5.709	5.709	—	—	—	5.709	—	1	10.000	—	—	1	11.959
Assurances	—	—	—	—	—	1	3.500	620	44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	3.120
Opérations financières	5	30.410	29.635	8	122	4	23.285	3.200	1.300	1	200	—	29.544	—	3	16.200	2	14.612	1	6.000
Exportations, importations	2	935	818	—	—	—	—	—	—	—	—	—	508	—	—	—	—	—	—	—
Commerce de métaux	—	—	—	—	—	1	1.000	1.702	1.702	—	—	—	1.702	—	—	—	—	—	—	—
Comm. habil. et ameublem.	—	—	—	—	—	3	2.750	950	825	—	—	—	700	—	1	10.000	—	—	1	600
Comm. produits alimentaires	1	100	25	1	7	1	500	1.000	500	—	—	—	—	—	3	1.283	—	—	1	500
Commerces non dénommés	6	730	560	6	665	1	2.000	500	400	—	—	—	50	—	6	7.046	—	—	—	—
Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brasseries	—	—	—	—	—	1	4.000	1.000	1.000	3	(1) 10.673	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industr. alimentaires	2	3.200	3.200	1	75	1	480	4.020	4.020	—	—	—	6.840	—	—	—	—	—	—	—
Carrières	1	4.000	1.680	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.100	—	—	—	—	—	—	—
Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	(2) 76.080	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines et industr. extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.000	—	—	—	—
Gaz	1	8.000	8.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7.000	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	1	15.000	15.000	15.000	—	—	—	15.000	—	—	—	—	—	—	—
Constructions électriques	—	—	—	1	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	6.250	—	—	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas	2	500	420	5	545	—	—	—	—	—	—	—	250	—	—	—	—	—	—	—
Imprimerie, publicité	4	1.690	840	—	—	2	3.350	1.175	1.167	2	200	—	1.400	—	1	200	—	—	—	—
Textiles	6	3.020	2.540	—	—	2	33.240	4.300	4.300	—	—	—	5.835	—	2	2.700	—	—	1	19.440
Matér. artif. et céramiques	1	300	300	—	—	—	—	—	—	1	5.000	—	65	—	—	—	—	—	1	20.000
Métallurgie, sidérurgie	2	150	150	1	25	1	500	500	500	2	4.000	—	—	—	2	1.100	—	—	—	—
Construction	1	200	40	—	—	—	—	—	—	1	40.000	—	—	—	1	200	—	—	—	—
Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantat. et sociétés coloniales	—	—	—	—	—	2	33.300	8.750	6.750	2	23.500	—	3.750	—	2	3.500	—	—	—	—
Produits chimiques	—	—	—	—	—	1	12.500	3.000	3.000	—	—	—	3.000	—	—	—	—	—	—	—
Industries du bois	—	—	—	—	—	1	200	600	500	—	—	—	200	—	—	—	—	—	—	—
Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	125	—	—	—	—
Automobiles	—	—	—	1	100	1	3.500	2.500	2.500	—	—	—	2.500	—	—	—	—	—	—	—
Verreries	1	250.000	250.000	—	—	1	200.000	5.750	5.750	—	—	—	255.746	—	1	1.000	—	—	—	—
Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries non dénommées	7	4.630	4.440	1	80	—	—	—	—	1	500	—	2.546	—	1	2.000	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus	1	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	175	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés	1	100	100	—	—	1	2.000	12.750	9.250	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	1	2.000	400	1	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	45	310.165	303.348	26	1.674	27	377.105	73.026	64.217	14	160.153	—	343.625	—	27	62.604	2	14.612	7	61.619

(*) Coopératives et Unions du Crédit : quatre sociétés dissoutes, au capital minimum de 250.000 francs.

(1) Y compris un emprunt de 600.000 florins P.-B. émis par la Brasserie et Malterie de la Chasse Royale.

(2) Emprunt de 54 millions de francs français émis par les Charbonnages de Peeringen.

**EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES
EN JUILLET 1931.**

II. — Groupement des sociétés anonymes et en commandite par actions selon le lieu où s'exerce leur activité sociale et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé (en milliers de francs).

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL						Primes d'émission	Apports en nature compr. dans les souscr. et augm. de capital.	DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL
				Actions				Obligations				Liquid.	Fusions	
	Nom- bre	Mon- tant nominal	Mon- tant libéré	Nom- bre	Capital ancien	Augm. nominale	Mon- tant libéré	Nom- bre	Mon- tant			Montant		

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité sociale.

En Belgique	45	310.165	303.348	25	343.805	64.278	57.467	12	136.653	—	339.875	59.104	14.612	61.619
En Belg. et à l'étrang.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au Congo belge	—	—	—	2	33.300	8.750	6.750	2	23.500	—	3.750	3.500	—	—
TOTAL...	45	310.165	303.348	27	377.105	73.028	64.217	14	160.153	—	343.625	62.604	14.612	61.619

2° Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

Jusqu'à 1 million	37	12.965	10.068	15	21.085	7.645	5.836	7	3.900	—	6.938	7.029	—	1.100
De plus de 1 à 5 mill..	5	14.200	10.280	8	103.020	26.172	22.672	2	8.000	—	28.238	13.325	2.500	3.120
De plus de 5 à 10 mill.	1	8.000	8.000	2	236.000	11.459	11.459	1	8.673	—	18.459	42.250	—	6.000
De plus de 10 à 20 mill.	—	—	—	2	17.000	27.750	24.250	2	23.500	—	15.000	—	12.112	51.399
De plus de 20 à 50 mill.	1	25.000	25.000	—	—	—	—	1	40.000	—	24.994	—	—	—
De plus de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	1	76.080	—	—	—	—	—
D plus de 100 mill....	1	250.000	250.000	—	—	—	—	—	—	—	249.996	—	—	—
TOTAL...	45	310.165	303.348	27	377.105	73.028	64.217	14	160.153	—	343.625	62.604	14.612	61.619

**INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (1).**

**RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.**

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (ofr. <i>Moniteur belge</i>)	PÉRIODES	EMISSIONS PUBLIQUES		OPÉRATIONS BANCAIRES : CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE					
			Emprunts directs des pouvoirs publics (2)		Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le payement de :		Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouvertures de crédits gagés par les impôts cédulaires et additionnels)	
			en Belgique	à l'étranger	Prélève- ment sur comptes	Rembourse- ments nets	Avances nettes	Rembourse- ments nets		
	milliers de fr.		milliers de fr.	millions	milliers de francs					
1929 Moyenne mens.	426.906	Année 1929	975.000	—	433.181	52.263	172.804	172.450		
1930 Moyenne mens.	470.829	Année 1930	1.872.000	(3) fl. p. b. 45	789.160	226.044	214.389	177.779		
1930 Mai	502.946	1930 Juin	400.000	—	116.367	4.200	29.420	6.179		
Juin	471.763	Juillet	220.000	—	85.976	2.989	20.222	55.197		
Juillet	485.128	Août	250.000	—	46.557	4.941	10.653	16.192		
Août	451.538	Septembre	—	—	48.163	167.708	11.723	6.122		
Septembre	414.347	Octobre	—	—	57.197	5.060	13.970	25.404		
Octobre	441.634	Novembre	165.000	—	58.366	2.235	15.356	12.990		
Novembre	422.796	Décembre	—	(3) fl. p. b. 45	66.283	20.605	30.876	10.185		
Décembre	498.874	<i>Emissions continues</i> ..	181.000	—	—	—	—	—		
1931 Janvier	500.876	1931 Janvier	185.000	—	66.660	2.653	18.423	14.603		
Février	434.000	Février	—	—	45.820	5.407	18.610	12.486		
Mars	477.492	Mars	600.000	—	53.312	3.205	24.378	9.184		
Avril	411.837	Avril	—	—	46.801	2.076	33.122	9.609		
Mai	406.179	Mai	250.000	—	37.991	926	21.130	9.504		
Juin	471.637	Juin	—	—	69.075	2.121	31.832	11.690		
Juillet	481.815	Juillet	1.000.000	—	72.478	3.137	40.091	26.517		
		Août	(4) 100.000	—	69.593	2.780	26.712	25.740		

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales

(2) Dans les pouvoirs publics, on comprend, outre l'Etat, les provinces et les communes, les organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale des Distributions d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Emprunt de conversion.

(4) Emprunt Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux, 100 millions de francs, 3 p. c., 5^e série.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Capital versé		Bénéfice total		Perte totale		Solde	Bénéfice distribué aux actionn.	Dette obligataire	Payement de coupons d'obligat
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs				
Année 1929	5.719	28.657.991	4.709	6.159.409	1.010	362.910	5.796.499	3.478.660	4.089.402	204.069
Année 1930	6.668	43.785.155	5.349	7.043.041	1.319	718.764	6.324.277	4.027.995	6.527.229	333.552
7 premiers mois 1930	5.036	30.518.580	4.104	5.175.280	932	453.017	4.722.263	2.931.327	4.250.053	213.850
7 premiers mois 1931	5.451	33.319.214	3.914	4.194.486	1.537	727.525	3.466.961	2.718.482	6.280.710	318.976
1930 Mai	1.220	8.859.725	996	1.504.858	224	111.608	1.393.252	928.959	1.130.010	45.998
Juin	655	3.596.698	520	566.061	135	42.094	523.967	307.433	341.693	17.154
Juillet	412	4.793.623	329	570.996	83	65.510	505.486	364.185	206.841	10.738
Août	230	1.391.218	160	239.544	70	17.393	222.151	166.731	548.268	30.242
Septembre	226	816.289	172	138.224	54	14.903	123.321	79.129	29.581	1.643
Octobre	580	4.787.343	454	768.550	128	84.977	683.573	473.669	800.080	41.311
Novembre	312	3.673.418	235	407.864	77	90.530	317.334	192.889	740.593	37.737
Décembre	284	2.598.307	224	313.579	60	57.944	255.635	184.250	158.654	8.769
Déc. (Complém.)	77	813.282	47	378.296	30	5.193	373.103	217.154	—	—
1931 Janvier (*)	89	247.991	62	17.860	27	18.275	— 475	6.176	1.246.594	70.449
Février	211	438.776	151	59.790	60	22.505	37.285	29.071	558.196	32.628
Mars	1.381	6.240.798	1.043	952.500	338	122.020	830.480	634.895	426.517	24.967
Avril	1.645	8.336.512	1.131	954.460	514	201.546	752.914	584.725	1.289.650	39.400
Mai	1.052	8.808.221	781	1.139.090	271	127.644	1.011.446	793.072	690.400	34.710
Juin	638	4.075.873	456	384.664	182	139.583	245.081	177.687	607.911	34.148
Juillet	435	5.671.043	290	686.122	145	95.952	590.170	442.856	1.461.442	82.674

(*) Depuis janvier 1931, les statistiques sont établies d'après la nouvelle méthode exposée dans notre « Bulletin » du 10 février 1931, vol. I, n° 3.

ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

(sociétés anonymes et en commandite par actions.)

Tableau rétrospectif (en milliers de francs).

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL					ENSEMBLE DES ÉMISSIONS	Primes d'émission	Apports en nature compris dans les souscript. et augm. de capital	ÉMISSIONS NETTES (*)	
	Nombr	Montant nominal	Montant libéré	ACTIONS			OBLIGATIONS						
				Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré	Nombre					Montant
Année 1929	1.064	7.800.965		767	8.596.173	6.028.418			11	236.560	14.965.943		3.065.222
Année 1930	751	2.424.445		432	3.506.145	2.054.918			38	876.962	6.356.325		1.781.589
7 prem. mois 1930	484	1.676.152		286	1.995.920	1.247.815			6	209.250	3.133.217		1.130.131
7 premiers mois 1931	350	776.132	644.884	207	3.109.651	1.049.291	800.069		56	643.939	2.469.362	93.140	849.899
1930 Mai	60	96.699		42	540.818	241.457			1	250	338.406		60.390
Juin	59	111.077		31	182.557	96.523			3	108.000	315.600		82.195
Juillet	65	192.550		40	338.440	296.901			—	—	489.451		241.246
Août	55	115.218		38	551.262	158.415			4	8.500	282.133		171.146
Septembre	40	37.872		16	102.516	123.216			4	303.000	464.088		12.714
Octobre	56	76.821		27	390.408	214.882			7	69.200	360.883		66.816
Novembre	53	296.732		32	232.896	192.013			9	131.112	609.857		293.027
Décembre	63	221.650		33	233.145	128.597			8	155.900	506.147		107.755
Déc. (complém.)	34	27.320	21.769	26	200.790	97.085	80.915		—	—	124.405	14.637	83.406
1931 Janvier	48	80.779	52.317	18	48.157	19.065	14.597		—	—	99.844	400	32.043
Février	58	73.084	61.854	15	73.600	40.204	31.194		6	124.600	237.888	250	58.121
Mars	55	107.450	58.392	38	1.275.184	413.861	372.133		1	2.000	523.311	47.246	109.530
Avril	48	88.715	83.339	33	503.837	110.915	88.556		6	129.720	329.350	6.785	107.886
Mai	40	35.922	23.835	42	300.265	117.845	66.766		9	147.946	301.533	33.899	33.843
Juin	56	80.017	61.799	34	531.503	274.575	163.514		20	79.500	434.092	4.560	164.851
Juillet	45	310.165	303.348	27	377.105	73.026	64.217		14	160.153	543.344	—	343.625

(*) Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les apports en nature.

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS (par tonne).

ÉPOQUES	CHARBONS					SIDÉRURGIE									
	pour foyer domestique brala. anthr. 20/30	Industr. menu 1/2 gras mi-lavé	Fines à cokes	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte de moulage Charteroi	Blooms		Billettes		Poutrelles		Rails		
							Prix à l'exportation	Prix intérieurs							
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.		
1929 Moyenne mensuelle	303,—	176,—	167,—	202,—	194,—	616,—	4-10-2	867,—	4-17-9	886,—	5-1-5	940,—	6-10-0	1250,—	
1930 Moyenne mensuelle	322,—	172,—	167,—	198,—	186,—	604,—	4-0-11	720,—	4-5-6	771,—	4-12-11	879,—	6-5-10	1326,—	
1930 Juillet	315,—	170,—	162,50	195,—	180,—	615,—	4-7-0	750,—	4-13-0	810,—	5-1-6	940,—	6-10-0	1345,—	
Août	315,—	170,—	162,50	195,—	180,—	615,—	4-0-0	690,—	4-6-0	750,—	4-16-0	910,—	5-10-0	1345,—	
Septembre	315,—	167,50	162,50	195,—	180,—	590,—	3-14-0	690,—	4-0-0	750,—	4-5-0	875,—	5-10-0	1345,—	
Octobre	320,—	155,—	155,—	185,—	175,—	570,—	3-10-0	600,—	3-12-6	660,—	4-0-0	750,—	6-0-0	1345,—	
Novembre	320,—	150,—	155,—	180,—	175,—	570,—	3-8-0	580,—	3-10-0	650,—	3-12-6	680,—	6-10-0	1345,—	
Décembre	320,—	150,—	155,—	180,—	175,—	570,—	3-10-0	600,—	3-12-6	660,—	3-16-0	750,—	6-10-0	1345,—	
1931 Janvier	320,—	150,—	155,—	180,—	175,—	500,—	3-9-6	600,—	3-12-3	660,—	3-15-6	750,—	6-0-0	1375,—	
Février	300,—	150,—	155,—	180,—	175,—	500,—	3-7-6	585,—	3-9-6	645,—	3-11-0	700,—	6-0-0	1375,—	
Mars	300,—	150,—	155,—	180,—	175,—	500,—	3-3-6	570,—	3-5-6	630,—	3-9-0	690,—	6-0-0	1375,—	
Avril	270,—	135,—	155,—	170,—	175,—	525,—	3-2-0	570,—	3-4-0	630,—	3-9-0	675,—	6-0-0	1375,—	
Mai	270,—	135,—	155,—	170,—	175,—	505,—	3-2-0	560,—	3-6-0	590,—	3-8-0	660,—	6-0-0	1375,—	
Juin	270,—	135,—	155,—	170,—	175,—	505,—	3-2-0	555,—	3-3-6	600,—	3-3-0	620,—	6-0-0	1375,—	
Juillet	270,—	135,—	140,—	165,—	145,—	510,—	3-3-0	560,—	3-4-0	605,—	3-7-0	630,—	6-0-0	1375,—	
Août	270,—	135,—	135,—	165,—	145,—	510,—	3-2-0	560,—	3-4-0	605,—	3-7-0	630,—	6-0-0	1375,—	
Septembre	270,—	135,—	135,—	165,—	145,—	505,—	2-18-0	550,—	2-18-0	560,—	3-2-0	620,—	6-0-0	1375,—	

**PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES
VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).**

ÉPOQUES	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pommes de terre	Lin brut	Beurre	Laine	Oeufs
	par 100 kilos						par kilo		par 26 (*)
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1929 Moyenne mensuelle	160,97	146,45	152,42	156,17	59,14	195,92	30,69	21,86	27,50
1930 Moyenne mensuelle	127,87	86,55	92,46	99,01	47,73	103,94	25,94	13,85	24,—
1930 Mai	146,31	91,50	98,19	109,56	37,37	146,17	21,69	14,—	17,55
Juin	153,44	83,16	92,46	98,29	61,04	132,76	22,86	14,—	17,99
Juillet	151,77	83,66	90,98	88,40	51,65	74,50	24,56	14,—	20,66
Août	135,84	87,56	100,57	89,49	55,60	67,85	24,13	14,—	22,76
Septembre	107,82	76,84	81,14	82,77	54,27	66,60	25,28	14,—	27,11
Octobre	94,50	73,52	78,99	80,08	53,58	65,78	25,23	13,40	33,22
Novembre	88,84	71,64	79,78	78,61	54,25	66,32	25,77	12,75	35,64
Décembre	87,48	72,97	84,91	80,66	55,25	62,93	25,27	12,—	28,54
1931 Janvier	80,35	70,75	81,85	74,—	56,03	51,78	25,29	12,—	(*)0,98
Février	78,53	68,63	82,35	72,71	61,49	48,11	25,10	10,50	0,80
Mars	87,54	71,67	90,28	77,08	70,73	54,47	24,19	11,88	0,60
Avril	95,47	72,86	95,92	84,67	82,45	54,20	22,01	12,80	0,55
Mai	96,90	75,62	103,89	89,15	87,28	51,58	19,52	12,60	0,54
Juin	95,98	74,58	102,76	82,20	90,39	49,01	20,58	12,12	0,57
Juillet	95,64	73,35	100,42	78,72	74,89	80,87	21,09	12,—	0,62

(*) A partir de janvier 1931, cotation par pièce.

SITUATION

DES

PRINCIPALES BANQUES CENTRALES



Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(En milliers de francs.)

ACTIF	30-12-1913	18- 9-1930	3-9-1931	10-9-1931	17-9-1931
Encaisse :					
Or	(1) 306.377	6.051.238	8.120.348	8.120.489	8.129.900
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	4.464.072	3.944.509	4.105.236	4.156.799
Portefeuille-effets sur la Belgique et sur l'étranger	603.712	3.676.293	4.156.513	4.206.606	4.162.848
Avances sur fonds publics	57.901	156.211	232.191	164.752	179.297
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26) ...	—	1.555.250	1.450.897	1.450.897	1.450.897
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	15.240.727	16.808.518	16.813.714	16.675.198
Comptes courants particuliers	88.333	660.840	1.110.152	1.389.137	1.385.218
Compte courant du Trésor	14.541	92.298	180.425	44.499	209.769
Total des engagements à vue...	1.152.636	15.993.865	18.099.095	18.247.350	18.270.185
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	65,75 %	66,66 %	67,— %	67,25 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux des prêts sur fonds publics	5,— %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

(1) Y compris 57,351 « Argent » billon et divers.

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (en milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	28-2-1931	31-3-1931	30-4-1931	31-5-1931
Encaisse-or :					
Lingots et monnaies d'or	24.818	41.027	41.027	41.027	41.027
Devises-or sur l'étranger	28.768	48.294	45.647	43.152	41.102
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	408.483	396.768	398.576	424.692
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	217.871	220.055	218.355	190.401
Comptes courants	163.234	96.500	54.505	93.416	84.874
PASSIF					
Billets en circulation	124.619	187.842	182.191	174.660	170.287
Créditeurs :					
A vue	222.030	328.602	329.298	335.303	338.242
A terme	68.465	168.934	136.751	161.407	152.955
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	47,56 %	47,67 %	48,20 %	48,23 %

Banque de France

Situations hebdomadaires (en milliers de francs).

DATES	Encaisse or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés				
			Sur la France	Sur l'étranger					
1929 Moyenne annuelle.	37.174.406	8.636.912	6.949.433	53.286	18.557.204	2.419.263	64.736.617	19.084.455	44,35
1930 Moyenne annuelle.	45.954.926	6.836.087	5.967.692	27.696	18.910.391	2.728.119	72.270.631	17.512.670	51,18
1930 Juillet	44.169.984	6.904.264	5.532.536	32.651	18.840.485	2.836.496	73.259.798	14.074.282	50,58
Août	46.656.474	7.063.861	5.329.831	24.752	18.890.163	2.788.648	72.970.882	17.292.729	51,69
Septembre ...	47.477.717	6.832.314	4.896.659	27.516	18.794.707	2.835.979	73.453.001	16.921.283	52,53
Octobre	49.448.031	6.567.842	4.696.046	23.050	19.074.550	2.889.498	73.968.455	18.394.474	53,54
Novembre	51.096.529	6.505.489	6.837.698	28.088	19.136.940	2.994.769	74.709.038	21.394.440	53,17
Décembre ...	52.351.980	6.912.167	7.058.559	33.168	19.156.531	3.000.147	75.838.195	22.421.267	53,28
1931 Janvier	54.109.387	7.124.398	7.744.961	31.076	19.385.995	2.982.107	77.734.066	23.325.808	53,54
Février	55.632.074	7.010.604	7.231.236	32.657	19.340.765	2.976.535	77.772.474	24.431.000	54,43
Mars	56.082.738	6.954.770	6.287.873	28.996	19.348.170	2.951.623	78.328.214	23.357.973	55,16
Avril	56.107.297	6.911.797	6.433.150	26.716	19.472.248	2.926.757	78.707.503	22.228.476	55,59
Mai	55.624.663	6.694.294	5.401.515	26.044	19.476.346	2.840.327	77.934.475	22.129.017	55,19
Juin	55.933.295	5.463.621	4.553.964	27.841	20.825.450	2.869.084	77.803.172	22.041.484	56,02
Juillet	56.228.693	6.945.695	4.270.056	22.519	18.825.962	2.891.803	78.609.675	20.971.382	56,47
Août	58.556.751	12.209.708	4.682.277	79.616	14.912.001	2.826.627	79.007.068	24.990.565	56,31
Septembre ...	58.567.719	14.818.272	4.468.041	1.844.897	11.287.707	2.817.336	78.927.433	25.637.998	56,01

Taux d'escompte } actuel : 2 %, depuis le 3 janvier 1931.
précédent : 2 1/2 %, depuis le 2 mai 1930.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (en milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débit)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1929 Moyenne annuelle	460.196	89.243	165.793	103.536	6.683	815.755	22.939	344	54,88
1930 Moyenne annuelle	447.758	51.839	230.768	92.905	5.477	819.628	27.380	388	52,84
1930 Juillet	457.700	49.518	237.805	87.288	—	833.931	19.728	426	53,59
Août	416.669	54.830	240.771	104.359	15.000	833.134	20.189	255	48,81
Septembre ...	414.775	48.797	234.401	91.516	10.198	824.353	12.356	152	49,66
Octobre	418.937	53.062	244.239	83.966	13.333	840.573	16.903	307	49,84
Novembre ...	451.001	49.630	250.659	85.137	—	837.498	18.713	170	52,66
Décembre ...	450.932	48.857	247.895	85.809	—	826.577	27.609	148	52,78
1931 Janvier	450.116	50.429	246.937	115.492	500	861.191	25.854	420	50,72
Février	474.574	48.406	244.838	81.226	—	813.101	45.175	97	55,29
Mars	477.701	47.515	223.835	82.260	—	824.345	24.043	123	56,30
Avril	480.105	44.385	212.019	120.166	—	852.402	24.564	248	54,73
Mai	485.674	45.543	223.260	131.966	—	898.107	22.161	288	52,76
Juin	488.609	45.457	224.987	95.104	—	852.874	39.068	163	54,77
Juillet	533.262	43.426	228.422	97.291	—	895.585	43.701	201	56,76
Août	669.049	60.915	229.929	91.227	11.730	941.161	171.999	55	60,10
Septembre ...	691.441	48.155	229.661	87.883	—	957.064	146.609	40	62,65

Taux d'escompte } actuel : 2 % depuis le 16 mai 1931.
précédent : 2,50 %, depuis le 24 janvier 1931.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (en milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserve to liabilities) %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1929 Moyenne annuelle.	146.895	774	55.917	11.198	19.868	86.983	362.297	114.360	39,7
1930 Moyenne annuelle.	165.209	865	49.148	7.956	17.959	75.064	358.414	114.742	50,2
1930 Juillet 10	155.708	878	54.126	6.266	19.911	80.303	363.804	115.036	45,8
Août 7	152.584	1.011	53.146	7.960	23.014	84.720	372.978	107.208	37,8
Septembre ... 4	164.460	1.062	47.881	6.229	21.559	75.669	362.983	109.904	47,7
Octobre 9	157.477	1.206	44.666	4.879	22.530	72.075	359.500	113.561	52,0
Novembre 6	160.373	1.169	35.091	4.459	22.487	62.037	356.464	109.426	59,4
Décembre ... 4	154.649	982	58.966	4.606	21.791	85.363	359.219	123.930	45,5
1931 Janvier 8	145.916	642	53.081	14.358	22.912	90.351	363.505	115.375	37,3
Février 5	140.351	689	43.030	6.325	23.204	72.559	349.486	106.007	48,6
Mars 5	140.926	836	34.395	10.639	30.039	75.073	350.722	107.853	47,3
Avril 9	146.122	902	33.400	10.890	28.609	72.899	358.885	103.372	46,5
Mai 7	147.506	976	34.415	6.635	25.524	65.574	356.217	100.490	52,2
Juin 4	151.876	1.058	38.496	7.166	28.311	73.913	356.371	112.681	50,1
Juillet 9	164.619	1.192	31.826	7.102	27.837	66.765	359.258	115.265	57,7
Août 6	133.517	1.311	49.311	9.019	23.283	81.613	365.262	108.062	41,2
Septembre ... 10	135.895	1.312	51.146	8.291	27.743	87.180	353.931	127.189	45,8

Taux d'escompte { actuel : 6 %, depuis le 21 septembre 1931.
précédent : 4.50 %, depuis le 30 juillet 1931.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (en milliers de Rm.).

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Portefeuille effets	Avances sur nantissement	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1929 Moyenne annuelle	2.258.007	248.302	120.363	2.221.523	110.107	54.248	4.403.359	543.250	50,78
1930 Moyenne annuelle	2.446.203	359.813	152.455	1.786.063	104.197	19.319	4.361.383	481.007	57,95
1930 Juillet 7	2.618.808	422.728	139.690	1.646.270	55.827	—	4.492.023	381.053	62,41
Août 7	2.619.025	317.312	153.634	1.598.595	55.735	—	4.398.293	421.695	60,92
Septembre ... 6	2.618.902	392.108	148.429	1.571.922	57.007	500	4.486.210	368.390	62,02
Octobre 7	2.443.003	136.215	146.528	2.038.743	60.123	—	4.501.352	347.359	53,19
Novembre 7	2.180.009	219.185	157.726	2.133.706	101.208	45.150	4.372.863	313.658	51,19
Décembre 6	2.190.277	536.922	148.259	2.000.162	75.733	66.360	4.439.589	344.410	57,01
1931 Janvier 7	2.215.945	400.419	161.136	2.081.469	66.630	15.500	4.325.786	422.527	55,10
Février 7	2.244.110	198.402	178.357	1.802.299	66.200	23.170	4.084.240	270.805	58,08
Mars 7	2.285.393	189.424	166.163	1.842.293	84.008	44.070	4.144.808	301.308	55,66
Avril 7	2.343.644	165.605	143.228	1.975.360	155.219	48.500	4.377.850	332.848	53,27
Mai 7	2.369.868	169.281	175.099	1.686.307	146.546	21.130	4.076.736	332.741	57,58
Juin 6	2.299.930	112.956	176.965	1.709.450	69.876	54.610	4.079.250	270.471	55,47
Juillet 7	1.421.756	370.089	84.354	2.554.992	224.477	3.420	4.110.418	342.762	40,26
Août 7	1.365.024	307.211	60.395	3.462.726	167.530	116.470	4.375.601	780.581	32,43
Septembre ... 7	1.370.514	400.438	80.538	3.021.383	151.417	4.080	4.292.081	434.105	37,47

Taux d'escompte { actuel : 8 %, depuis le 2 septembre 1931.
précédent : 10 %, depuis le 12 août 1931.